

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2017

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 1 : **DELIBERATION N° 75**
DE LA DELIBERATION N° 1 à 3

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 4 A LA DELIBERATION N° 17

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX le 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS : Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 18 A LA DELIBERATION N° 26 ET DELIBERATION N° 74

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 27 A LA DELIBERATION N° 28

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N° 29 A LA DELIBERATION N° 49

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 6 : DELIBERATION N° 50

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Francis ROUX, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 7 : DE LA DELIBERATION N° 51 A LA DELIBERATION N° 57

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 8 : DELIBERATION N° 58

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)

Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)

Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)

Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)

Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2017

QUORUM N° 9 : DE LA DELIBERATION N° 59 A LA DELIBERATION N° 73

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Michel PELLEGRINO.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame MONTENAY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16 Juin 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 23 juin 2017

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2017	7
AFFAIRE N° 75 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION - Soutien de la Ville d'Hyères à la Ville de Paris pour la candidature des Jeux Olympiques d'été de 2024.....	8
AFFAIRE N° 1 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Compte rendu annuel à la collectivité - Année 2017	8
AFFAIRE N° 2 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant N°3	17
AFFAIRE N° 3 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Opération Coeur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Dixième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés	17
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2016.....	18
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2016.....	18
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2016.....	25
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYÈRES LES PALMIERS - Compte Administratif - Exercice 2016.....	26
AFFAIRE N° 8 - Service Financier - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE - Compte de Gestion - Exercice 2016.....	26

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE - Compte Administratif - Exercice 2016.....	27
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA CAPTE - Compte de Gestion - Exercice 2016.....	27
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA CAPTE - Compte Administratif - Exercice 2016.....	27
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER - Compte de Gestion - Exercice 2016.....	28
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER - Compte administratif - Exercice 2016.....	28
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget Eau - Compte de gestion - Exercice 2016	28
AFFAIRE N° 15 -FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION -EAU -Compte Administratif -Exercice 2016....	28
AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières - Compte de Gestion - Exercice 2016	29
AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières - Compte administratif – Exercice 2016.....	29
AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2016	29
AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2016	30
AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Affectation des résultats de l'exercice 2016	30
AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Affectation des résultats de l'exercice 2016	30
AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Affectation des résultats de l'exercice 2016.....	31
AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de l'exercice 2016.....	31
AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de remise gracieuse de débet présentée par le Comptable Public - Avis du Conseil Municipal	31
AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2017 au titre de l'investissement.....	32

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2017 au titre de l'aménagement de la rue des Marchands à la Capte	32
AFFAIRE N° 74 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2017 pour le projet « Réhabilitation de la galerie urbaine du ruisseau de la Sauvette »	32
AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l'A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II de l'hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, à Hyères.....	33
AFFAIRE N° 28 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l' A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II de hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec l'A.V.H.L.B.....	34
AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beauvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères	34
AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' HLM S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beauvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M S.F.H.E	34
AFFAIRE N° 31 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2016-2017.....	35
AFFAIRE N° 32 - SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2016 -2017 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB.....	35
AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour- Année 2016	35
AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine/Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l'EPIC « Office intercommunal Tourisme Provence Méditerranée » - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.....	36
AFFAIRE N° 35 -CULTURE ET PATRIMOINE - Orgue de l'église Saint-Louis - Demande à l'État - Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles de classement au titre des monuments historiques	36
AFFAIRE N° 36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Ecole municipale d'art et ateliers artisanaux - Création d'un atelier modèle vivant - Fixation des tarifs	37

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rémunération de vacataire intervenant comme modèle vivant pour les cours de dessin anatomique de l'École d'Art.....	37
AFFAIRE N° 38 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections	38
AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de nouveaux contrats d'assurances - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert.....	38
AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Extension, déploiement et maintenance des installations de vidéo-protection urbaine de la Commune d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	39
AFFAIRE N° 41 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs.....	39
AFFAIRE N° 42 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Fixation des droits de place - Cirques.....	40
AFFAIRE N° 43 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- Signature de la « Charte de soutien à l'activité économique de proximité » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA	40
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Rue Antoine Parmentier - Vente cuisine centrale - Parcelle DN n° 56.....	42
AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLES COMMUNALES - 9 et 11 Rue Fanguerot - Parcelles BA n° 0100 et 0101	44
AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieu-dit Le Fenouillet - Régularisation du Chemin du Fenouillet - Acquisition d'une partie de l'emprise du chemin - Parcelle AE n° 251.....	45
AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le PORT - Élargissement de la rue de l'Hippodrome - Acquisition de terrain de la copropriété EO n° 84, 85, 86, 89, 90, 91, 92.....	45
AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL- Stade Jean Berteau, quartier de l'Ayguade - Station de téléphonie installée par la société SFR - Avenant n°2 à la convention - Modification des équipements existants	45
AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle CW n°0009	46
AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ILE DU LEVANT - Convention de mise à disposition de la Villa Plein Soleil au Docteur Francis ROUX	46
AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - 1550 Boulevard de la Marine - Délégation de Service Public - Prorogation de durée d'un an.....	49
AFFAIRE N° 52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0122 formant le lot n°12. M et Mme PASCUAL Jean-Roger - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	50

AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 21 Avenue des Mésanges cadastré section IM n° 0164 formant le lot n° 27 du lotissement au profit de M. et Mme Maccari Yves	50
AFFAIRE N° 54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 17 Avenue des Mésanges cadastré section IM n°0162 formant le lot n°29 du lotissement au profit de M. Ferray Christian et Mme Encrenaz Michèle	50
AFFAIRE N° 55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 58, Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0143 formant le lot n° 98 du lotissement au profit de M. et Mme Gueroult Frédéric.....	51
AFFAIRE N° 56 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 13 Rue du Port de la Capte cadastré section ET n° 0083 formant le lot n° 218 du lotissement au profit de M. Pellissier Bruno	51
AFFAIRE N° 57 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Rocher - Parcelle AW n° 71 - Remboursement frais d'attestation notariée à madame MEAR	51
AFFAIRE N° 58 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd Maréchal Juin - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à la SCI des Radiologues - Parcelles AM n° 144 et 199	52
AFFAIRE N° 59 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETE COMMUNALE - Lieudit Le Ceinturon / La Lieurette - Parcelle IV n° 7 - Autorisation à L'ASSOCIATION L'ARCHE DE KATIE de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme	54
AFFAIRE N° 60 - DIRECTION BATIMENTS - Réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme, de la Base Nautique du Port et des ses abords - Demande de permis de construire.....	54
AFFAIRE N° 61 - DIRECTION BATIMENTS - Service Bâtiments Entretien - Subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPDR dans le cadre de l'appel à projet 2017	54
AFFAIRE N° 62 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Acquisition de fournitures pour travaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert	55
AFFAIRE N° 63 - COMMANDE PUBLIQUE - CTM/PARC AUTOS - Fourniture et livraison de produits pétroliers en vrac - Accords-cadres multi attributaires - Années 2017 à 2020 - Attribution - Autorisation de signature	55
AFFAIRE N° 64 - DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE COLLABORATION : PROJET « Suivi protection du tombolo ouest et de la route du sel »	56
AFFAIRE N° 65 - DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE « concernant les conditions de réalisation des travaux d'aménagement du Boulevard de la Marine (RD 42 et PCL) sur la Commune d'HYÈRES LES PALMIERS »	58
AFFAIRE N° 66 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var	58

AFFAIRE N° 67 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.....	58
AFFAIRE N° 68 - LITTORAL - Convention de mise à disposition d'un terrain de 2000 m2 à la Ville d'Hyères.....	60
AFFAIRE N° 69 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries des bâtiments des ports d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 – Attribution - Autorisation de signature	60
AFFAIRE N° 70 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE/ESPACES VERTS - Curage et faucardage des cours d'eau - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert	60
AFFAIRE N° 71 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Mise en oeuvre des stages de citoyenneté	61
AFFAIRE N° 72 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention avec la commune de La Crau pour l'accueil des chiens trouvés errants sur cette commune à la fourrière animale municipale d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention.....	63
AFFAIRE N° 73 - SANTE PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiale du VAR.....	63
QUESTIONS ORALES.....	64

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, Directeur général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Le quorum est atteint. Je vous propose de désigner Monsieur Florent BACCI en tant que secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2017

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

LE PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une question est rajoutée à l'ordre du jour, concernant une demande d'aide financière à la Région au titre du Fonds régional d'aménagement du territoire pour le projet de réhabilitation de la galerie urbaine du ruisseau de la Sauvette. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Ensuite, je vous informe d'une petite modification concernant la demande globale d'aides financières au Département du Var, car de petites erreurs de chiffres avaient été produites :

- pour les travaux de voies de contournement à Porquerolles, le coût de la tranche hors taxes est de 127 000 € au lieu de 126 000 €, pour une subvention sollicitée de 38 100 € au lieu de 37 800 € ;
- pour le réaménagement du forum du Casino, le coût hors taxes est de 136 000 €, pour une subvention sollicitée de 40 800 €, au lieu d'un coût de 160 000 € pour une demande de subvention de 48 000 € ;
- soit un total hors taxes de 3 805 000 €, pour un montant global de subventions sollicitées de 1 131 500 €.

Par ailleurs, trois questions orales ont été posées, auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, je vous propose une motion que le Comité départemental olympique et sportif du Var nous demande de présenter.

AFFAIRE N° 75 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION - Soutien de la Ville d'Hyères à la Ville de Paris pour la candidature des Jeux Olympiques d'été de 2024

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Nous aurions préféré être dans la course, mais soyons beaux joueurs, il est vrai qu'il serait important de l'avoir. Je ne suis pas sûr que notre décision soit décisive, mais il s'agit d'une caution morale qu'il me paraît convenir d'apporter.

Qui est pour ?

Mme DEL PERUGIA : Vous vous souvenez que j'avais déjà voté contre. Mes arguments seront donc les mêmes, et je ne les développerai pas à nouveau ici. Les écologistes ne sont pas persuadés du bienfait de recevoir les Jeux Olympiques, pour des raisons financières et écologiques. Par conséquent, je vote contre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, je respecte votre cohérence.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
1 CONTRE : Mme Brigitte DEL PERUGIA**

AFFAIRE N° 1 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Compte rendu annuel à la collectivité - Année 2017

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans les premiers points de l'ordre du jour, j'ai souhaité que nous parlions de la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville 2012/2018. Nous devons en faire un compte rendu annuel à la collectivité, et il m'a paru opportun de demander à Monsieur Laroche, de Var Aménagement Développement, de nous le présenter, puisqu'il vaut mieux que ce soit fait par des personnes compétentes plutôt que par d'autres qui traduisent la compétence.

M. LAROCHE : Merci, Monsieur le Maire. J'essaierai de faire une présentation synthétique de cette concession d'aménagement.

Je vous présenterai l'opération et les missions qui nous ont été confiées par la Ville d'Hyères et qui se regroupent principalement dans trois grands volets d'activité, liés entre eux, à savoir l'habitat, notamment privé, l'aménagement urbain, et la dynamisation commerciale et artisanale.

Pour rappel, le périmètre de cette concession dans laquelle nous intervenons concerne le centre-ville, plutôt dans sa partie nord de l'avenue Clotis, avec toute la haute ville et le centre ancien, donc le quartier Alphonse Denis côté est et le boulevard Riondet côté ouest.

Cette concession a démarré en mai 2012, pour une durée de six ans, et se termine donc dans un peu moins d'un an.

Les interventions que nous conduisons dans cette concession pour le compte de la Ville ne sont pas bien visibles sur cette carte, pour des raisons d'échelle, mais comme nous le verrons, nous intervenons bien sur ces trois grands volets, de manière assez significative. En effet, je le répète, les missions qui nous ont été confiées sont l'amélioration des conditions de l'habitat, le réaménagement du centre-ville, la redynamisation commerciale et, pour atteindre ces objectifs, des missions foncières, commerciales, d'études et de maîtrise d'ouvrage.

Pour le premier de ces grands volets, l'habitat privé amélioré, nous utilisons plusieurs outils, dont le principal est incitatif, à savoir l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU). Pour faire très simple, il s'agit de la mobilisation d'aides financières, à travers des dossiers de subvention que l'on constitue dans les locaux de cœur de ville, et des conseils dispensés gratuitement pour les propriétaires privés, que ce soit sur le plan technique, administratif, juridique ou parfois fiscal, à destination de tous les propriétaires privés ayant des projets de travaux dans ce périmètre. Par ailleurs, en complément de cet outil purement incitatif, nous travaillons sur des secteurs et des immeubles ciblés, dégradés, sur des procédures un peu renforcées de restauration immobilière permettant de mobiliser des avantages fiscaux intéressants, et nous travaillons en étroite collaboration avec les différents services sur tout ce qui est lié aux conduites des procédures d'insalubrité, de péril, etc., dans les situations des logements les plus dégradés.

Cette OPAH-RU a démarré à peu près en même temps que la concession d'aménagement. La Ville est entourée de partenaires institutionnels : l'ANAH, TPM, le Département du Var, la Région et la CAF. Les crédits réservés pour les cinq ans de l'OPAH s'élèvent à 4 M€ et ont été intégralement utilisés à destination des propriétaires. Actuellement, compte tenu des bons résultats et la volonté de l'ensemble des partenaires de continuer la dynamique, une année supplémentaire d'OPAH-RU vient de démarrer.

Pour synthétiser, les cibles sont prioritairement les logements les plus dégradés, ce que l'on appelle « l'habitat indigne », tout ce qui est performance énergétique des logements, leur qualité globale, que ce soit pour du locatif ou les propriétaires occupant le logement, tout ce qui est valorisation du patrimoine architectural qui est, comme vous le savez, remarquable à Hyères, ainsi que la remise sur le marché des logements vacants du centre-ville.

Dans la convention qui lie les partenaires, tous ces objectifs qualitatifs se déclinent également en objectifs quantitatifs. Sans entrer dans le détail, l'objectif global, qui se déclinait très précisément dans des objectifs sur les parties privatives ou communes, en fonction des statuts d'occupation, etc., consistait à toucher au moins 350 logements sur les cinq ans, avec les subventions.

S'agissant des résultats au bout de ces cinq ans, nous avons pu toucher 617 logements se répartissant globalement en un tiers de résidences principales de propriétaires occupants (203) et deux tiers de logements locatifs (414), pour tout ce qui concerne les travaux de parties privatives ou communes. Ces réhabilitations subventionnées ont généré un peu plus de 10,5 M€ de travaux dans le parc privé, ce qui bénéficie essentiellement aux entreprises locales, hyéroises ou à proximité d'Hyères. Comme je le disais, 4 M€ de crédits étaient réservés par les partenaires, et nous les avons quasiment intégralement utilisés, puisqu'il y a eu 3,94 M€ d'aide directe aux propriétaires.

Concernant les réalisations, il y a notamment eu 68 logements locatifs sociaux privés, qui appartenaient à des propriétaires, mais qui ont conventionné et qui rentrent donc dans les critères de la loi SRU, ainsi que 70 logements très dégradés, qui ne le sont plus, et 50 logements vacants remis sur le marché. Globalement, l'opération a donc dépassé les objectifs initiaux.

On voit que, selon les années, le rythme n'est pas linéaire, mais cela fonctionne assez bien, notamment cette dernière année qui a très bien marché.

Toutefois, cette OPAH-RU est de cinq ans, et ce n'était pas la première fois qu'il y avait un dispositif de subventions à Hyères. En effet, la commune met en place des opérations incitatives depuis 1994, et si on cumule les réalisations, on voit qu'énormément de travaux ont été générés par ces dispositifs successifs (par exemple, 692 façades et 390 logements vacants remis sur le marché).

Vous avez quelques exemples de l'état initial des logements que nous avons traités. Sur ces photos, il s'agit des plus dégradés : les logements insalubres, avec de gros problèmes d'humidité et de manque d'isolation perturbant la santé des occupants, mais également les situations de problème structurel, notamment d'affaissement de plancher, puisque nous sommes souvent confrontés à ce genre de désordres. Ensuite, vous avez quelques exemples de réhabilitation globale.

Après l'habitat privé, le deuxième grand volet concerne l'aménagement urbain du centre-ville, dont on peut décliner deux types : les restructurations d'îlots dégradés ou les requalifications d'espaces publics.

En termes de restructuration d'îlots dégradés, il y en a essentiellement eu un - nous en avons identifié d'autres, mais avons pu les traiter avec les privés : l'îlot Franklin-Prieuré, bordé par la rue Franklin et la rue Prieuré d'une part, mais également la rue République et la rue Massillon d'autre part. Il s'agit d'un pâté de maisons très dense, avec 10 immeubles complètement accolés et imbriqués les uns aux autres, ce qui fait que tous les fonds de parcelle en cœur d'îlot avaient des pièces obscures. Cela générait des problèmes de luminosité, de ventilation et de forte insalubrité qui ne pouvaient pas se régler individuellement avec chaque propriétaire en réhabilitant son immeuble, parce que s'il n'y a pas de fenêtre au fond, on n'arrivera jamais à faire une réhabilitation qualitative. Le projet était donc d'acquérir deux immeubles - c'est ce qui a été le plus long, parce qu'il y avait des copropriétés - pour démolir leur partie arrière et faire un curetage. Il y avait un tout petit puits de lumière qu'il a fallu agrandir pour faire une cour intérieure, ce qui permet à tous les immeubles de l'îlot de créer des ouvertures sur cette cour et, ainsi, de pouvoir assainir l'îlot et le réhabiliter durablement. Cela ne change pas du tout la configuration du bâti extérieur, puisque tout s'est fait étroitement avec le service Urbanisme de la commune et les Bâtiments de France. Actuellement, cette opération de curetage d'îlot est dans sa phase finale, puisque nous terminons les travaux le mois prochain, sachant qu'au rez-de-chaussée de cet îlot, nous aménageons également quatre locaux d'activité, notamment pour le Parcours des Arts.

Concernant la requalification d'espaces publics, de septembre 2012 à mai 2013, comme vous le savez, l'avenue Clotis a été requalifiée. Actuellement, trois requalifications d'espaces publics sont prévues après la saison estivale, pour être terminées mi-2018 : le secteur de la place Saint-Paul et du lavoir, celui de la rue de Limans et de la rue des Écuries, ainsi que celui de la place Joffre et de la rue de Belgique.

Au niveau de la place Joffre, un ensemble immobilier mixte est en train de se construire, par Kaufman & Broad, sur l'emprise de l'ancienne gare routière qui a été démolie. Quand cette opération sera suffisamment avancée, vers le mois d'octobre, nous pourrons démarrer l'aménagement de l'espace public, pendant que le promoteur termine son second œuvre à l'intérieur, pour livrer quasi concomitamment l'espace public de la place Joffre et de la rue de Belgique avec le bâtiment.

Le secteur de la place Saint-Paul et du lavoir constitue un lieu magnifique du centre historique, chargé d'histoire. La place sera réaménagée, avec tout le revêtement de surface, et les jardins du lavoir seront également mis en valeur pour en faire un espace culturel pouvant accueillir des événements ou des activités festives ponctuelles.

Le lavoir sera donc restauré et valorisé. Ce lieu est fermé depuis de nombreuses années, et il sera donc rouvert, non seulement avec l'ouverture existant aujourd'hui sur la rue du Repos, mais également avec un escalier urbain de liaison entre la place et les jardins du lavoir. Là aussi, les travaux démarreront après la saison estivale.

Le troisième secteur d'aménagement concerne la rue de Limans et la rue des Écuries. Nous n'avons pas encore d'images de projet à vous présenter, mais je crois que la rue des Écuries est la plus dégradée du centre ancien - sa requalification lui fera donc beaucoup de bien -, et la rue de Limans est très importante, puisqu'elle comprend de nombreux commerces, notamment des restaurants. En lien avec l'aménagement futur de l'avenue des Îles d'Or, il est important de recréer des circulations piétonnes de qualité. Nous accompagnerons tout cela à travers les outils de l'habitat privé pour tout ce qui concerne les réhabilitations des immeubles limitrophes - d'ailleurs, plusieurs ont déjà été réhabilités, notamment au niveau des façades.

Le troisième grand volet porte sur la revitalisation commerciale et artisanale du centre-ville. Nous intervenons à différents degrés, d'une part en acquisition, aménagement et mise en location de locaux pour une maîtrise complète du processus - c'est notamment ce qui est fait dans le cadre du Parcours des Arts - ou, à un degré moindre, par des acquisitions de rez-de-chaussée vacants et dégradés, dans des lieux stratégiques, pour y réimplanter des activités commerciales ayant vocation à être moteur pour le secteur concerné. Par ailleurs, nous menons quelques actions ponctuelles de redynamisation, que je vous présenterai.

En termes de locaux déjà aménagés, dans le cadre d'acquisitions, réhabilitations ou locations, il y a le restaurant de la place des Savonniers, à l'occasion de l'aménagement du secteur, ainsi qu'un local de l'autre côté de la place, uniquement en portage foncier avec revente à cahier des charges à investisseur, pour y implanter également un restaurant. Ces deux activités fonctionnent bien. Par ailleurs, également à l'occasion d'un aménagement de place, il y a eu un atelier d'artiste, place de l'Oustaou Rou, qui, depuis, est raccordé au Parcours des Arts.

Le projet du Parcours des Arts est conduit depuis un peu plus de deux ans et constitue une action majeure pour la revitalisation du centre ancien. En effet, on englobe le tissu commercial traditionnel, mais en allant dans des rues où il n'y avait plus de commerces, et on est vraiment complémentaire du commerce de centre-ville. Nous pensons que cette action contribue fortement à redonner de l'attractivité au centre ancien.

S'agissant de l'avancement de ce projet, au démarrage, il y a eu tout ce qui concerne sa communication. Nous avons immédiatement démarré les prospections et négociations foncières - aujourd'hui, nous avons 33 locaux maîtrisés. Parallèlement, nous avons recherché des candidats qui soient dans les thématiques retenues pour le parcours, c'est-à-dire principalement l'artisanat d'art et les artistes, pour avoir les activités les plus qualitatives et dynamiques possibles dans ces locaux.

Les premiers travaux ont démarré en septembre 2015. À l'instant où nous parlons, 20 locaux sont déjà occupés, 4 autres seront livrés pour le mois de juillet et 6 autres démarreront après l'été. À mi-2018, nous serons donc à 32 locaux occupés par des artisans d'art.

Bien entendu, le projet est mené en étroite collaboration avec les services de la commune pour tout ce qui est la promotion de cette opération (les plaquettes, Internet, la signalétique mise en place) et pour que les aménagements urbains soient prévus et réalisés afin d'en faire vraiment un parcours de qualité. L'idée est de faire découvrir le centre historique tout en jalonnant ce parcours de locaux d'artisanat d'art.

À l'occasion des réhabilitations, nous nous faisons également plaisir à restaurer le patrimoine en rouvrant des baies qui avaient été condamnées. Vous avez des exemples en annexe, avec notamment un bâtiment qui était fermé depuis de nombreuses années, transformé en un logement en mauvais état, auquel nous avons pu redonner une vocation commerciale (restauration de livres anciens). Il est très agréable de voir ces restaurations de patrimoine.

Vous avez également des exemples de la signalétique mise en place, qui sera complétée par un marquage au sol complémentaire et de la signalétique d'information sur le patrimoine.

Récemment, il nous a également été demandé d'intervenir sur la place Massillon pour aider à sa revitalisation, en lien avec les services de la commune, à l'occasion des renégociations des AOT sur les terrasses, mais sans refaire l'espace public. Le Parcours des Arts traverse également la place, et il y aura notamment un local d'appel sur le haut, à l'entrée de la rue de l'Oratoire, qui, en même temps, traitera un délaissé urbain.

Par ailleurs, on constate que l'avenue des Îles d'Or souffre actuellement sur sa première partie, côté avenue Général De Gaulle. Là aussi, probablement dans un avenir proche, Monsieur le Maire annoncera une très bonne nouvelle concernant une locomotive commerciale.

En résumé, pour que les opérations de requalification du centre ancien, fonctionnent - ce qui est le cas à Hyères -, l'ingrédient qui nous paraît être nécessaire est que l'approche soit globale et qu'il ne s'agisse pas uniquement d'intervenir sur le logement ou seulement de refaire des espaces publics, comme cela se fait dans certaines communes. L'idée est vraiment d'avoir une approche globale et cohérente sur tous les volets, que ce soit l'habitat, le cadre de vie urbain ou l'activité économique, en se concentrant sur un secteur donné sur un temps réduit, puis en traitant un autre secteur prioritaire.

Aujourd'hui, l'un des secteurs qui représentent le plus cette action d'ensemble est celui situé au nord de la rue de Limans :

- la rue des Savonniers a été complètement désenclavée ;
- la place des Savonniers a été créée après des actions d'aménagement et est entièrement désenclavée ;
- des anciennes impasses sont devenues des traverses, comme celles du Portalet ou le passage du Béal qui débouchent sur la rue de Limans, où l'on a du désenclavement avec la création d'un passage sous immeuble et de la traverse du Béal ;
- de la réhabilitation privée avec les aides de l'OPAH ;
- de l'implantation d'activités avec le Parcours des Arts, notamment le tapissier-décorateur.

Aujourd'hui, ce secteur fonctionne, et quand on voit d'où l'on part, cette approche globalisante nous paraît être la bonne ; en tout cas, nous essayons de la mettre en œuvre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je souligne la très grande qualité des intervenants de VAD, à tous les niveaux, notamment pour les maîtrises foncières et les réhabilitations. Je crois qu'il faut saluer l'action qu'ils ont menée.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

M. SEEMULLER : Bravo pour ce travail. Mes questions sont très simples et s'adressent à vous, Monsieur le Maire.

L'opération se termine en 2018 : que se passera-t-il ensuite ? Quels sont les engagements que la commune peut prendre sur la poursuite de ce travail et peut-être l'élargissement du périmètre ? En effet, nous avons un très bel outil et une bonne approche méthodologique du traitement des problèmes urbains, ainsi que des partenaires et des artisans qui travaillent bien ensemble. On voit un effet de levier extraordinaire, puisque 10,6 M€ sont récoltés avec 1,3 M€ investis, soit 1 pour 10, ce qui est assez remarquable, et on imagine que la Ville peut accompagner cet effort pendant un certain nombre d'années.

J'aurai deux ou trois remarques sur le sujet.

S'agissant du taux d'occupation, nous avons en mémoire que, dans notre ville, 2 200 logements sont vides, ce qui est très important, dont peut-être 1 000 sont liés à un *turn-over*, mais 1 200 ne le sont pas.

Dans ces opérations de réhabilitation, quel est votre souci de viser des populations qui s'installent, et non pas des opérations de location type Airbnb ou autre, de manière à figer une population nouvelle, qui vive dans la ville ? En effet, la disparition progressive d'une population âgée qui n'est pas remplacée est l'un des grands enjeux de notre ville.

Le deuxième élément concerne les problématiques de desserte, dont vous ne parlez pas, mais qui pourraient être un accompagnement de l'aménagement - je m'adresse au Maire. Nous en avons déjà beaucoup parlé, notamment de la possibilité d'accessibilité de la vieille ville. L'une des grandes difficultés se situe dans le secteur de la rue de Limans, par exemple. Comment améliorer la circulation ?

Il y a également la problématique de l'éclairage : le travail que vous avez fait est visible dans la journée, mais pas suffisamment le soir. Par exemple, le fait que la rue Franklin soit très sombre n'incite pas à y pénétrer. Si l'on veut mettre en valeur les boutiques qui s'y trouvent, je pense qu'un travail sur l'éclairage doit être fait - nous l'avons déjà dit.

Concernant la mise en valeur du patrimoine, je regrette beaucoup que notre ville soit très pauvre en fontaines, car certains lieux seraient rafraîchissants. On a beaucoup parlé de la place de l'Oustaou Rou, et je pense que ce n'est pas une réussite. Outre le fait qu'elle est penchée, la conception de la fontaine, telle qu'elle est faite, ne la rend pas du tout agréable. Sur un certain nombre de places et d'aménagements que vous faites, ne serait-il pas possible de revenir à la tradition provençale, avec quelque chose qui permette aux uns et aux autres de se retrouver (une fontaine, des arbres, etc.) ?

Enfin, le dernier élément est l'animation. Comme on l'a bien vu lors de la Fête de la musique, il suffit que cette ville s'ouvre pour que, tout à coup, les rues et les restaurants se remplissent. Là, je m'adresse au responsable de l'animation pour dire que cela peut accompagner le Parcours des Arts, qui est un exercice difficile. En effet, tout le monde se demande comment ces boutiques s'en sortiront, mais je pense qu'un plus grand nombre d'animations peut inciter la population extérieure à venir dans la ville, lui permettant ainsi d'aller à la rencontre de ces boutiques.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'agissant des problèmes d'accès, nous travaillons et concrétiserons bientôt une semi-piétonisation du centre ancien, en parfaite concertation avec les CIL et les commerçants. Je crois qu'il est très important de continuer à pouvoir accéder à Saint-Paul, mais également de maîtriser la circulation dans le centre ancien, dans la mesure où elle est également porteuse d'un certain nombre d'activités qui ne sont pas celles que l'on pourrait souhaiter.

Nous travaillons également sur l'éclairage, notamment rue Franklin. Récemment, nous avons eu une réunion parce que, comme vous, je trouve que cette rue est un peu triste et obscure. Je pense qu'il est très utile de l'éclairer, y compris le jour, et j'ai demandé à ce que, lorsque l'on referait le revêtement, il soit peut-être un peu plus clair qu'il n'était prévu, parce que même dans la journée, l'ombre totale qui l'entoure fait qu'elle n'est pas très attractive de ce point de vue.

Concernant la mise en valeur du patrimoine, je pense que nous ne pouvons pas faire davantage. Sans doute avant la fin de l'année, nous pourrions remettre les 432 ex-voto de Saint-Paul, et le lavoir sera réhabilité en centre d'activités culturelles, mais sera également ouvert aux manifestations locales.

S'agissant des fontaines, pourquoi pas ? Certes, il me semble que l'on peut améliorer l'intendance de la place de l'Oustaou Rou, mais en matière de fontaines, la remise en visibilité du lavoir me paraît apporter une contribution importante de ce point de vue, puisque nous jouerons beaucoup avec l'eau sur le plan de cette remise en valeur.

Quant à l'animation, nous y travaillons, et je voudrais remercier l'Office du commerce que nous avons créé, parce que nous sommes très tournés vers ce sujet-là, de même que les services de l'animation.

La bonne nouvelle est qu'une association des artisans d'art s'est constituée, en parfait accord avec eux, de telle façon que nous puissions développer les initiatives qu'ils prendront et qu'ils puissent relayer les nôtres. Par exemple, au-delà des Nuits blanches que nous organiserons dans le centre-ville, je leur ai indiqué qu'il serait intéressant d'avoir une Nuit des artisans d'art, spécialement en vieille ville. Ils doivent également venir s'exposer ailleurs, afin de créer une amorce. À titre d'exemple, pour le marché de Noël, je leur ai proposé de leur réserver tout le haut de l'avenue Gambetta, sous des tentes, afin que les gens les identifient sans monter jusqu'en haut, pour ensuite irriguer leurs commerces.

Tout cela constitue une réflexion très active, et ce projet me paraît intéressant à de nombreux égards.

M. SEEMULLER : Qu'en est-il pour 2018/2024 ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu, je serai très attentif à la poursuite de ces initiatives jusqu'en 2024. Nous sommes en train d'établir le nouveau plan de six ans, qui sera d'un montant équivalent à celui que nous avons connu, avec également une réflexion sur l'extension du périmètre. Je crois qu'il est important d'y englober notamment le Bon Puits, Gambetta, et peut-être la gare, ou du moins certaines parties. Nous sommes en train d'établir ce dossier avec Monsieur Laroche et son équipe.

S'il n'y pas d'autre intervention, je vous remercie infiniment, Monsieur Laroche, non seulement pour la présentation, mais surtout pour l'action quotidienne que vous menez. Vous avez évoqué une bonne nouvelle, avenue des Îles d'Or : je l'annoncerai quand j'aurai un papier dans les mains, mais Saint Thomas ne dira rien avant.

Approuvez-vous ce rapport ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant N°3

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - ÉCONOMIE ET HABITAT - Opération Coeur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Dixième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous passons à toutes les délibérations concernant le compte administratif de la commune et de tous les budgets, ainsi que le compte de gestion. Comme la loi le veut, le Conseil sera présidé par l'un de mes collègues, et je propose donc que Francis ROUX soit élu président pendant ces délibérations. S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Je voudrais simplement rappeler que dans les communes, nous avons trois moments budgétaires importants :

- le budget de la commune : ce sont les choix politiques d'orientation, et l'on peut tout à fait comprendre qu'il y ait, entre chacun d'entre nous, des différences d'appréciation sur l'opportunité de telle ou telle décision ;
- le compte administratif : ce n'est pas un choix politique, mais la façon dont la commune a été gérée, compte tenu de ce choix. Il est vrai que l'on peut faire un bon ou un mauvais choix, mais également avoir une gestion remarquable ou catastrophique. Ce sont donc deux choses différentes, et je crois qu'il est important de le souligner ;
- le compte de gestion : il s'agit simplement de constater que les chiffres figurant dans le compte administratif sont les mêmes que dans le compte de gestion. C'est la certification de l'agent comptable qui, bien entendu, est détaché de toute considération stratégique.

Je laisse donc la présidence à Francis ROUX, et la parole à Monsieur DESERVETAZ.

(Monsieur le Maire sort de la salle.)

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2016

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Pas d'observation ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2016

M. DESERVETAZ : Le compte administratif 2016 s'inscrit dans la poursuite de la politique que nous avons définie dès 2014, après avoir constaté la fragilité budgétaire de la commune, confirmée par un audit. Notamment, il apparaissait clairement que l'épargne nette était très faible et que, sans un effort de rigueur, l'avenir de la commune serait compromis.

En 2016, les contraintes extérieures restent toujours très fortes. Sur le tableau, on observe notamment une nouvelle baisse de près de 2 M€ de la dotation globale de fonctionnement, ce qui situe la baisse globale de la dotation à 4,5 M€ depuis 2013, soit 8,2 M€ de perte cumulée.

Dans ce contexte, les efforts doivent être poursuivis.

Un effort majeur est réalisé sur les dépenses réelles de fonctionnement. En 2016, les dépenses de personnel ont été stabilisées à 46,2 M€, malgré les augmentations mécaniques liées au GVT (Glissement vieillesse technicité). Ce résultat a été obtenu par des efforts de mutualisation et par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Une diminution importante des charges à caractère général de 1 M€ a également été obtenue grâce à une gestion rigoureuse des services.

Au total, on observera donc que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 800 000 €, malgré l'augmentation du poste « Transferts versés » d'environ 620 000 €, liée à une contribution nécessaire pour équilibrer le CCAS.

En 2016, la stabilité fiscale a donc régné grâce à ces efforts. Les taux d'imposition ont été maintenus au niveau antérieur, restant ainsi inférieurs aux taux moyens départementaux et à ceux des grandes villes varoises comme Toulon et La Seyne, notamment pour la taxe d'habitation. Chacun pourra observer la stabilité du produit fiscal pour les résidents permanents et le fait que la contribution demandée aux résidences secondaires (environ 860 000 €) couvre moins de la moitié de la baisse de la DGF.

Dans les recettes réelles de fonctionnement, nous avons une baisse des cessions d'immobilisations de 1,5 M€ et une augmentation de 1,15 % (essentiellement les droits de mutation).

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement représentait près de 15 % en 2012 et n'est plus que de 9 % en 2016.

Le montant des dépenses d'équipement est resté élevé et a même augmenté de 5 % par rapport à 2015. Cela a pu se faire dans le cadre d'un financement parfaitement sain, puisqu'aucun emprunt n'a été contracté et que tous les investissements ont été financés par notre épargne. Je vous donne quelques sommes pour le financement des équipements : 2,4 M€ pour les inondations, 960 000 € pour les écoles, 530 000 € pour le littoral, 559 000 € pour la collégiale Saint-Paul et 3 M€ pour la vieille ville.

L'endettement a été parfaitement maîtrisé, et la capacité de désendettement est redevenue de grande qualité. En matière de flux net de dettes, on retrouve la situation qui prévalait avant 2009. En effet, en 2016, il est le plus faible depuis 10 ans. Ainsi, la commune se désendette depuis 2014, alors que la dette avait été pratiquement multipliée par deux entre 2008 et 2014.

L'épargne nette est enfin reconstituée. Elle reste au niveau de 2015, soit le plus haut niveau depuis 10 ans. Le taux d'épargne hors cessions, lié à la qualité de la gestion de la commune, atteint 10,46 %, soit plus du double des années 2010, 2011 et 2012.

Ces résultats très positifs sont confirmés par les ratios financiers de la commune, que vous trouverez en page 5 du compte administratif, même si la comparaison des ratios communaux avec la moyenne des communes de la strate mérite d'être clarifiée. En effet, Hyères est une commune extrêmement étendue et touristique, disposant d'un très grand littoral et de trois îles, ce qui génère naturellement des dépenses réelles par habitant plus élevées qu'ailleurs.

Notamment, on notera que le produit des impositions directes par habitant est inférieur à la moyenne du Var, ainsi qu'à celui des villes de Toulon et de La Seyne, que les dépenses d'équipement brutes correspondent à la moyenne de la strate, que l'encours de la dette par habitant est très faible, que le montant de notre DGF par habitant est malheureusement beaucoup plus bas que la moyenne et que, malgré cela, la part des dépenses de personnel est inférieure à la moyenne de la strate.

Les années 2015 et 2016 pourront faire l'objet de comparaisons, car elles sont à périmètre constant. En revanche, nous devons avoir à l'esprit que le transfert à TPM des ordures ménagères et de la compétence Tourisme, ainsi que la création de la Métropole en 2018 modifieront sensiblement tous les ratios, les périmètres de compétence étant largement modifiés.

En conclusion, grâce aux efforts de tous, la Ville d'Hyères a retrouvé une bonne santé financière. À l'avenir, nous poursuivrons donc cette politique et serons très attentifs au jugement que la Chambre régionale des Comptes portera dans son rapport. En effet, on peut estimer que son appréciation mettra fin à toutes les interprétations sur la pertinence du diagnostic et de l'action entreprise.

Mme COLLIN : Malgré tous les efforts que vous nous avez présentés, pour notre part, nous retiendrons que le ratio de l'impôt direct par population est au-dessus de la moyenne nationale des villes de même strate. Cet élément nous amène à voter contre ce compte administratif, car l'excédent de fonctionnement ou la hausse du taux d'épargne, par exemple, viennent également de la hausse des impôts.

À chaque fois que l'occasion se présentera, nous répéterons qu'il faut redonner du pouvoir d'achat aux Hyérois et baisser le taux d'imposition.

M. DESERVETAZ : Je rappelle à Madame COLLIN que la hausse des impôts était due à une situation que nous avons découverte. Effectivement, nous aurions peut-être pu prendre d'autres objectifs, mais cela faisait suite à l'audit, ainsi qu'à la baisse de la dotation globale de fonctionnement que nous avons anticipée. En effet, vous venez de voir que nous avons perdu 8,5 M€ en 2016, mais il y aura à nouveau une baisse en 2017. Il fallait donc avoir le courage de mettre la situation financière de la commune en équilibre.

Mme COLLIN : La baisse de la dotation globale de fonctionnement est valable dans toutes les villes, y compris celles qui n'augmentent pas les impôts.

M. FELTEN : Comme nous n'avons pas voté le budget de cette année, bien entendu, nous continuerons à voter contre.

Je rejoins ce que notre collègue du Front National disait, mais notre interprétation est un peu différente : à partir du moment où une augmentation des impôts a pris son effet en 2015, ensuite, cela fait un système de boule de neige jusqu'à la fin du mandat. On multiplie donc environ 4,5 M€ de recettes annuelles d'augmentation fiscale sur l'ensemble du mandat, ce qui fait un peu plus de 20 M€.

Par conséquent, nous ne comprenons pas du tout que vous parliez de stabilité fiscale, parce que nous ne pensons pas qu'il soit légitime d'employer ces termes en pareil cas.

Ensuite, si l'on fait abstraction de ces nouvelles recettes fiscales, qui n'existaient pas en 2014, en les enlevant de cette courbe, on se rend compte que l'effort, l'économie et la qualité de gestion ne sont pas aussi remarquables que ce que vous voulez bien nous les décrire. Je ne dis pas qu'aucun effort n'est fait, mais simplement que, compte tenu de ces augmentations, il n'est pas vraiment bienvenu de tout mettre sur le dos d'une situation dont vous avez héritée. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vote contre ce compte administratif.

M. ROUX : Merci, Monsieur FELTEN, mais si je me souviens bien, à l'époque, vous aviez voté cette augmentation.

M. FELTEN : Ah, non ! Pas du tout !

M. ROUX : Je le pense.

M. DESERVETAZ : Je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il me semble qu'au début de l'ancienne municipalité, vous avez également augmenté les taxes.

M. FELTEN : Non.

M. DESERVETAZ : Le problème est que tout dépend où l'on veut se situer, si l'on souhaite avoir de l'épargne pour mener à bien des projets et ne pas avoir à recourir à l'emprunt. Effectivement, on peut endetter fortement la commune en se retournant sur l'emprunt, mais nous avons plutôt fait le choix de faire de la gestion et de trouver une épargne assez conséquente. Cette dernière, aujourd'hui à 10,46 %, n'a jamais été aussi élevée. L'épargne nette était autour de 3,9 M€ en 2008 et à 4 M€ lorsque je suis arrivé ; depuis, elle est toujours à 8 M€. C'est le résultat de notre gestion rigoureuse, non pas grâce à l'augmentation des impôts, mais au personnel et à la réduction des frais généraux.

Je comprends que vous puissiez voter contre, puisque ce n'est pas votre budget, mais en tant qu'adjoint aux Finances, je suis très satisfait de présenter un budget de ce niveau.

M. ROUX : Je crois que c'est le meilleur budget que nous ayons présenté depuis que nous sommes élus.

M. SEEMULLER : Il est dommage que le maire ne soit pas là. Lors du débat d'orientations budgétaires et du budget prévisionnel, nous nous sommes exprimés très longuement sur les choix que vous avez faits, mais qui ne sont pas les nôtres. Vous avez souhaité augmenter les impôts alors que toutes les communes de la circonscription ne l'ont pas fait, bien qu'elles subissent également la baisse de la dotation. Elles ont réussi à obtenir l'accompagnement d'un certain nombre de travaux ainsi que des efforts de gestion, sans pour autant faire peser un poids fiscal très significatif sur leurs concitoyens : 765 € par habitant, pour une moyenne de la strate de 647 €, soit 120 € supplémentaires par habitant à Hyères, ce qui est une somme très importante. Vous l'avez dit vous-même, la Chambre régionale des Comptes tranchera finalement ce débat, à savoir si cette ville était en faillite ou pas, et nous n'y reviendrons pas.

Vous avez dit une chose qui m'a interpellé : un fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé - j'ai déjà entendu cette phrase. J'imagine que vous avez en tête la moyenne d'âge des fonctionnaires hyérois, présentée dans le rapport de parité lors du dernier conseil : elle est très élevée, puisqu'il me semble que 60 % des fonctionnaires ont plus de 60 ans - à vérifier. Si tel est le cas, cela signifie que 600 fonctionnaires partiront dans les 10 ans à venir, et que vous n'en remplacerez que 300. Pouvez-vous me confirmer ce que vous venez de nous dire, ou peut-être est-ce une interprétation qui mériterait discussion ?

Par ailleurs, j'ai deux ou trois préoccupations, mais peut-être que ce sera au maire de nous apporter ces clarifications.

La première concerne Massillon : il s'agit d'une subvention importante de 335 000 € par an, et nous avons fait une avance de trésorerie de 100 000 €, me semble-t-il. Vous connaissez comme moi la situation de Massillon, qui est extrêmement difficile. En tant que garant des fonds publics, comme chacun d'entre nous, ma question est la suivante : aujourd'hui, quelle est la position de la Ville, et comment se positionnera-t-elle demain quant au devenir de Massillon, en termes de subvention et de soutien, puisqu'il y a des missions et de l'argent public ?

La deuxième question qui nous préoccupe est celle du Pass Senior, que vous avez augmenté de 90 % - je m'adresse là directement au premier adjoint.

M. ROUX : Ce n'est pas vrai.

M. SEEMULLER : Vous me répondez, Monsieur ROUX. On est passé de 77 € à 130 €, ce qui me paraît malheureux.

M. ROUX : Vous avez un mauvais chiffre : ce n'est pas 77 €, mais 86 €, et on est passé à 90 €. Continuez, et je vous répondrai par la suite.

M. SEEMULLER : Cela constitue une augmentation importante sur un service apporté à une population ayant un certain âge et qui trouve, par ce biais, des moyens de sortir de la sédentarisation et de se remettre en activité, ce qui va plutôt dans le bon sens en matière de maîtrise de santé. Je ne comprends pas pourquoi la Ville cherche à prélever de l'argent sur cette population alors que, par ailleurs, on a augmenté les impôts.

Troisièmement, s'agissant du suivi des travaux, pouvez-vous nous confirmer que le budget d'investissement de ceux de la place Clemenceau sera augmenté de 2 M€ ?

M. ROUX : Monsieur DI RUSSO vous répondra sur la question du personnel.

M. DI RUSSO : Monsieur SEEMULLER, en tant qu'adjoint au personnel, je comprends parfaitement votre questionnement. Effectivement, cela ne nous a pas échappé, et c'est un problème important, puisque de nombreux départs à la retraite sont prévus. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à chaque service de faire une prospective, de façon à ce qu'il y ait un bilan et que, par rapport à cela, nous puissions envisager les solutions à apporter, dans l'intérêt de la ville, afin que le service rendu puisse continuer. Nous nous préoccupons particulièrement de cette question.

M. SEEMULLER : Je n'ai pas compris : remplacerez-vous un fonctionnaire sur deux ?

M. DI RUSSO : C'est justement l'objet de l'étude en cours, et l'analyse permettra de répondre précisément à cette question.

Je tiens à vous dire, Monsieur SEEMULLER - et vous le savez pertinemment -, que nous sommes en plein contexte évolutif, avec la Métropole de Toulon et le personnel qui y sera transféré. Effectivement, c'est une question importante sur le plan du personnel, des Hyéroises et des Hyérois, ainsi que des services rendus, au niveau de la Mairie, mais également de la Métropole, et les services concernés s'occupent de ce problème. C'est complexe, et je tiens leur rendre hommage pour leur travail.

M. DESERVETAZ : Concernant les taxes d'habitation et foncières, je voudrais tout de même vous rappeler que nous sommes en dessous des villes de La Seyne et de Toulon. Je veux bien que l'on dise que nous avons augmenté, mais nous restons en deçà de ces villes, et je crois que la population hyéroise doit bien s'en rendre compte, car on ne le dit pas suffisamment.

En ce qui concerne la masse salariale, nous arrivons à environ 54 %, et il est dans notre intérêt de la stabiliser. En effet, devant les baisses continues des dotations de l'État, nous ne pouvons pas continuer à l'augmenter. Nous devons donc arriver à la stabiliser, et je pense que c'est ce qui est fait.

Quant à prendre l'initiative de ne pas remplacer un emploi sur deux, bien entendu, les emplois nécessaires seront remplacés, mais je crois qu'il reste de la marge pour maîtriser cette masse salariale.

Votre question sur Massillon n'ayant rien à voir avec le compte administratif, le maire vous répondra plus tard.

M. ROUX : Monsieur SEEMULLER, bien que votre question n'ait pas de rapport avec le compte administratif, je vous répondrai sur le Pass Senior.

Il est vrai que cela provoque un engouement particulier pour les Hyérois, ainsi que pour nous, les élus, car en tant que médecin, je suis convaincu que l'activité sportive pour les seniors est une excellente chose.

Toutefois, nous avons également quelques problèmes sur le plan financier, comme tout le monde. Il y avait deux tarifs : l'un à 86 € pour les Hyérois - non pas 77 € -, et l'autre à 121 € pour les non Hyérois. Après analyse de la situation, il se trouve que les non Hyérois représentent une part inférieure à 10 %. La réflexion a donc porté sur un moyen d'harmoniser tout cela afin que le Pass Senior puisse perdurer, tout en intégrant qu'il y aura une diminution d'effectif au niveau du service des Sports à cause des départs à la retraite - c'est la raison pour laquelle nous avons baissé de 10 % les activités du Pass Senior -, et que nous puissions nous y retrouver financièrement.

Nous avons donc choisi de favoriser les personnes qui ne paient pas d'impôt sur le revenu et de passer ce Pass Senior de 86 € à 90 €, soit une augmentation de 4,6 %. Pour les personnes payant un impôt sur le revenu, nous avons pensé augmenter un peu les tarifs pour les passer à 130 €.

Quand j'ai reçu votre lettre, Monsieur SEEMULLER, je me suis posé la question et me suis dit qu'une couche de la population paie entre zéro et 1 500 € ou 2 000 €, mais n'est guère plus aisée que ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Nous ferons donc peut-être la proposition - j'en ai parlé au maire - de mettre le Pass Senior à 90 € pour tous ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu ou qui paient entre zéro et 2 000 €, et de passer ceux qui paient plus de 2 000 € d'impôts à 130 €. Par ailleurs, nous avons supprimé le tarif pour les non Hyérois, parce qu'il y en avait très peu.

Je dois dire que la majorité des personnes qui viennent au Pass Senior ne paient pas d'impôt sur le revenu. Je crois que nous restons très attractifs en regard de ce que des personnes paient pour des activités identiques dans les autres associations. Il faut bien voir que 130 € par an, pour quatre activités, représentent 3 € par activité par mois, ce qui ne me semble pas cher.

M. SEEMULLER : Cela s'appelle du service public.

M. ROUX : Certes, mais cela ne doit pas devenir un gouffre. De plus, ce n'est pas une obligation.

Mme DEL PERUGIA : J'ai juste une petite question technique par rapport aux ratios donnés dans le compte administratif : depuis des années, il manque le n° 8 bis, concernant le potentiel fiscal. En fait, cela mesure la pression fiscale. Encore une fois, je ne trouve pas ce ratio dans le rapport ; il doit y avoir une raison que vous pourrez sans doute me donner.

M. ROUX : On me dit que ce n'est plus obligatoire depuis quelques années.

Mme DEL PERUGIA : Pourtant, le ratio 8 bis nous concerne.

M. DESERVETAZ : Les ratios donnés ont été calculés par le service des Finances, comme toutes les années. Certes, nous sommes un peu en retard et la comparaison concerne 2012, mais ce n'est pas fait volontairement.

Mme DEL PERUGIA : Cela fait des années que ce ratio est absent du compte administratif.

M. ROUX : Ce n'est plus prévu dans la maquette officielle, me dit-on.

M. DESERVETAZ : Nous le rajouterons pour le prochain conseil. Je demanderai au service des Finances de calculer ce ratio et de vous le communiquer.

M. ROUX : S'il n'y a plus de question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX

**12 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT,
Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

M. DESERVETAZ : Si vous le souhaitez, nous pouvons passer tous les ports ensemble, étant donné que le compte de gestion est toujours contrôlé par la Trésorerie.

M. ROUX : Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Merci.

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les
Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYÈRES LES PALMIERS - Compte Administratif – Exercice 2016

M. DESERVETAZ : On peut dire que la gestion des ports est très bonne. Sur le port d'Hyères, l'excédent de clôture, hors restes à réaliser, est de 266 976 €.

En exploitation :

- la capacité est de 1 432 postes pour des unités de 5 à 37 mètres, dont 797 postes annuels pour 2 549 000 € et 635 postes passagers pour 2 337 000 € ;
- zones d'activités : 811 000 € pour 6 506 opérations ;
- zones carburants : 1 641 000 € pour 1 636 000 litres.

Les investissements s'élèvent à 1 741 000 €, dont :

- réfection carapace jetée Est et Sud : 670 000 € ;
- rénovation mouillage : 334 000 € ;
- travaux de voirie : 104 000 € ;
- pose de 114 anodes : 79 000 € ;
- travaux de vidéosurveillance : 63 000 € ;
- éclairage public (parking Séniorie et quai des Pêcheurs) : 50 000 €.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER

AFFAIRE N° 8 - Service Financier - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE - Compte de Gestion - Exercice 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE
L'AYGUADE - Compte Administratif - Exercice 2016**

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 172 217 €. En exploitation, la capacité est de 431 postes pour des unités de 4 à 11 mètres, dont 217 postes annuels pour 203 600 € et 214 postes passagers pour 233 200 €.

L'investissement s'élève à 124 280 € (recalibrage de l'entrée du port et travaux de vidéosurveillance).

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA
CAPTE - Compte de Gestion - Exercice 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA
CAPTE - Compte Administratif - Exercice 2016**

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 128 975 €. En exploitation, la capacité est de 198 postes pour des unités de 4 à 11 mètres, dont 80 postes annuels pour 87 900 € et 118 postes passagers pour 169 400 €.

L'investissement s'élève à 40 686 € :

- recalibrage de l'entrée du port : 28 000 € ;
- acquisition de bornes de quai : 6 000 € ;
- pose d'une caméra sur capitainerie : 3 300 €.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER -
Compte de Gestion - Exercice 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER -
Compte administratif - Exercice 2016**

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 138 195 €. En exploitation, la capacité est de 109 postes pour des unités de 4 à 11 mètres, dont 75 postes annuels pour 142 600 € et 34 postes passagers pour 74 000 €.

L'investissement s'élève à 27 947 € (recalibrage à l'entrée du port).

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Budget Eau - Compte de gestion - Exercice 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - EAU - Compte
Administratif - Exercice 2016**

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 1 178 748 €. En exploitation, le transport d'eau sur Porquerolles représente 229 114 €, 90 voyages et 34 200 m³.

L'investissement s'élève à 578 690 € :

- mise en place modulation de pression : 245 200 € ;
- amélioration et extension réseau : 279 890 € ;
- Travaux réservoirs : 53 600 €.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières -
Compte de Gestion - Exercice 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente
et entretien de caveaux dans les cimetières - Compte administratif – Exercice
2016**

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 55 317 €. 12 caveaux et 50 cases columbarium ont été construits au cimetière de la Ritorte, ainsi que 16 cases columbarium au cimetière de Giens. 23 caveaux et 50 columbariums ont été vendus.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

(Monsieur le Maire revient dans la salle.)

**AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les
Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade -
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction,
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de
l'exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de remise
gracieuse de débet présentée par le Comptable Public - Avis du Conseil
Municipal**

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Cette note de service a été modifiée en 2015, et nous avons mis fin à cette curiosité.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2017 au titre de l'investissement

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme je vous l'ai dit en début de séance, le tableau comprend de légères modifications concernant les travaux de la voie de contournement à Porquerolles et le réaménagement du forum du Casino.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je suis un peu confuse d'avoir à vous poser cette question, mais pouvez-vous nous expliquer « les travaux voie de contournement à Porquerolles » ? Je me dis que quelque chose m'a peut-être échappé. De quoi s'agit-il, s'il vous plaît ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une voie traverse le village de Porquerolles, et une autre le contourne : cette dernière a fait l'objet d'une réhabilitation.

S'il n'y a pas d'autre observation, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2017 au titre de l'aménagement de la rue des Marchands à la Capte

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 74 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2017 pour le projet « Réhabilitation de la galerie urbaine du ruisseau de la Sauvette »

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l'A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II de l'hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, à Hyères

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

La commune avait accordé à l'hôpital Léon Bérard une garantie de prêt, lequel a été intégralement remboursé, et la maison-mère se porte garant solidaire pour la caution émise par la commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela avait déjà été pratiqué pour Beauséjour. Ce sont des équipements d'intérêt général.

J'ajoute que dans ce cadre, nous avons également conventionné avec l'hôpital Léon Bérard pour clarifier définitivement la situation de la route du Sel et du parking situé au début de cette route, qui est propriété de l'établissement. Depuis longtemps, ils utilisent un ancien chemin communal déclassé, et nous faisons donc un échange. Ainsi, nous aurons la propriété de la route du Sel et du parking, ce qui permettra de l'aménager de façon convenable.

M. THIEBAUD : Étant membre du conseil d'administration de l'hôpital Léon Bérard en tant que représentant de la Ville, je ne participerai pas au vote.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l' A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II de hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec l'A.V.H.L.B

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le même principe, mais avec l'autorisation de signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beuvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères

AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' HLM S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beuvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M S.F.H.E

M. DESERVETAZ : *(Lecture des délibérations)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une pratique habituelle pour les logements sociaux.

Si vous le voulez bien, nous pouvons voter pour les deux délibérations, l'une pour le principe et l'autre pour la signature. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2016-2017

M. ROUX : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2016 -2017 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB

M. ROUX : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour- Année 2016

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport revient chaque année, depuis peut-être une vingtaine d'années, et ne donne pas lieu à un vote. Il dit simplement quelles dépenses ont été mises en action pour aller dans le sens du remboursement des frais de collaborateurs occasionnels bénévoles. Nous avons donc anticipé sur les demandes de transparence.

En 2016, 3 500 € ont été dépensés pour des collaborateurs qui sont intervenus dans le cadre des rencontres littéraires de Port-Cros, du site d'Olbia et de la médiathèque.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine/Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l'EPIC « Office intercommunal Tourisme Provence Méditerranée » - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Une telle convention a déjà été signée entre la Ville et l'office du tourisme. Elle s'inscrit dans la mission des villes d'art et d'histoire, qui doivent entretenir un étroit rapport avec l'office du tourisme, lorsqu'il y en a un.

Cette convention primitive étant arrivée à son terme, c'est l'occasion d'en présenter une à nouveau, pour gérer les visites guidées, les accès aux monuments, les guides conférenciers, l'édition de documents patrimoniaux et les interventions pédagogiques. Puisque la compétence Tourisme est maintenant entre les mains de TPM, c'est l'occasion d'actualiser cette relation.

Par conséquent, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant - puisque le maire est président de cet office - à signer cette convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur.

M. SEEMULLER : Nous avons eu un débat à ce sujet en commission. Cette convention n'est pas très explicite, parce que l'Office intercommunal de tourisme y apparaît sur son bureau d'Hyères. Serait-il possible de mettre le vocable « bureau d'Hyères » en introduction de la convention, ce qui permettra de comprendre qu'il y a des devoirs du bureau d'Hyères d'un côté, au regard de la commune qui, pour sa part, est représentée ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut harmoniser.

M. SEEMULLER : Il y a un vrai problème de lecture juridique qui pourrait poser des difficultés en cas de contentieux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien, nous le ferons. Merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 35 -CULTURE ET PATRIMOINE - Orgue de l'église Saint-Louis - Demande à l'État - Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles de classement au titre des monuments historiques

M. CARRASSAN : Tout le monde sait que l'église Saint-Louis est classée Monument historique et qu'elle abrite un orgue symphonique de 1878, un instrument remarquable sorti des ateliers du célèbre facteur François Mader, à Marseille.

Cet instrument a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Avec votre soutien, mes chers collègues, nous demandons à l'État son classement aux monuments historiques, non seulement parce qu'il le mérite, mais également parce que si le classement est obtenu, les aides de l'État seront beaucoup plus conséquentes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Ecole municipale d'art et ateliers artisanaux - Création d'un atelier modèle vivant - Fixation des tarifs

M. CARRASSAN : Tout le monde sait qu'à Hyères, nous avons une école d'art et des ateliers artisanaux tout à fait efficaces et reconnus, accueillant 422 élèves, dont 166 enfants. L'exposition des travaux de fin d'année a eu lieu récemment au forum, et chacun a pu se rendre compte de la qualité des travaux de ces élèves. Il y a neuf professeurs et toutes les disciplines des arts et ateliers artisanaux que l'on peut proposer, selon la demande de nos administrés.

Parmi ces demandes, il y a cette discipline du dessin anatomique. Ainsi, nous irons dans le sens de toutes les écoles des beaux-arts qui proposent l'étude du corps humain à leurs étudiants, ce qui n'est pas la moindre des choses. Nous créons donc ce cours pour la rentrée prochaine, et le tarif est fixé. Pour les personnes déjà inscrites à l'école, la participation à cet atelier « modèle vivant » sera de 12 € par séance.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'émet pas de jugement de valeur sur cette initiative de nos enseignants, mais je tiens à souligner la qualité de l'exposition qu'ils ont faite au forum du Casino, pendant une semaine. C'était vraiment tout à fait remarquable.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rémunération de vacataire intervenant comme modèle vivant pour les cours de dessin anatomique de l'École d'Art

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Cela concerne deux ou trois fonctionnaires, notamment le directeur de la Sécurité publique et celui de la Police municipale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est d'autant plus important que les candidats ont une propension à ne pas fournir d'assesseurs. Cela devient donc un peu compliqué ; bientôt, on aura des bureaux composés uniquement de fonctionnaires.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de nouveaux contrats d'assurances - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. CORNILEAU : *(Lecture de la délibération.)*

Je voudrais souligner qu'au moment de cette procédure, nous arrivons avec un taux de sinistralité remarquablement plus faible que les années précédentes, ce qui nous permettra d'être en position de force. Nous espérons donc avoir une baisse assez nette de ces différents contrats.

Par la même occasion, je salue les différents services et les agents communaux qui, par leur comportement et leur travail, contribuent à cette amélioration.

M. DONZEL : Concernant les biens immobiliers, la voirie de la commune fait-elle partie intégrante du contrat d'assurance, ou cela concerne-t-il uniquement les bâtiments ayant une assise communale ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : On me dit qu'il s'agit uniquement des bâtiments. Si tel n'avait pas été le cas, c'eût été transféré à TPM lorsque la Métropole serait réalisée.

M. DONZEL : Actuellement, nous n'avons donc jamais été assurés en termes de voirie ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, nous ne le sommes pas.

Cette précision apportée, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Extension, déploiement et maintenance des installations de vidéo-protection urbaine de la Commune d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert

M. FRATELLIA-GUIOL : *(Lecture de la délibération.)*

M. FELTEN : La maintenance de la vidéo-protection est-elle uniquement curative, ou également préventive ?

M. FRATELLIA-GUIOL : Je parle sous le contrôle de Jean-Marc GELY, adjoint à la Sécurité : il s'agit des deux, bien évidemment.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs

Mme PORTUESE : *(Lecture de la délibération.)*

M. COLLET : Quelles sont les recettes générées par cette taxe locale ?

Par ailleurs, quel serait le bien-fondé d'un arrêté municipal, comme de nombreuses communes de France l'ont fait ? Il me semble que la dernière en date est Grenoble, qui a purement et simplement interdit la publicité sur le domaine public ou privé. Je pense que nous sommes suffisamment agressés par la publicité télévisuelle et que nous pourrions peut-être nous épargner celle-ci. Par exemple, à l'entrée Est de la ville, on voit cette succession de panneaux qui s'inscrit dans l'aménagement d'espaces verts très agréables, ce qui constitue une forme de pollution visuelle que nous pourrions éventuellement nous économiser.

Mme PORTUESE : Concernant les recettes, je n'ai pas les chiffres et ne veux pas dire de bêtises.

En revanche, il existe un règlement de publicité très contraint. Toutefois, en effet, il y a de la publicité sauvage, mais nous la combattons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une analyse est faite pour réviser le règlement de publicité sur la commune. Vous avez tout à fait raison, c'est une agression souvent difficile à supporter. Il faut donc trouver un équilibre entre l'environnement et l'information qui peut être requise.

Ces précisions apportées, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Fixation des droits de place - Cirques

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que nous avons passé une convention avec Madame BIANCOTTO, la propriétaire du parking de l'Almanarre, pour une location à l'année et sur une durée significative, ce qui nous permet notamment de faire des travaux évitant quelques intrusions et d'améliorer la situation tout au long de l'année. En effet, il n'y a pas du monde seulement l'été, et des manifestations y sont parfois organisées, comme à Pâques où nous n'avons pas la disposition.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- Signature de la « Charte de soutien à l'activité économique de proximité » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Chacun sait que le Parcours des Arts est peuplé d'artisans, et nous avons donc proposé que le président de la Chambre des métiers ou son représentant puisse également siéger dans l'Office du commerce de la commune, puisque ces sujets sont joints.

À cet égard, je voudrais dire que je suis très heureux d'avoir reçu le président, Monsieur ROLFO, et les membres de son bureau. Il y a deux atouts : d'abord, c'est un homme de grande qualité, ce qui est important pour ce secteur, et de plus, il est hyérois, ce qui est un deuxième avantage. Je crois qu'il est très heureux, comme nous, que nous puissions passer cette convention constituant un soutien mutuel.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je n'aurais pas la même appréciation que vous. Je trouve qu'encore une fois, cette charte est déclarative de grands principes très généreux, mais ne couvre pas le problème de fond. Ce n'est pas en créant un nouveau logo que l'on résoudra un problème majeur.

Dans cette charte, par exemple, je suis surpris de ne pas trouver la question des appels d'offres, qui est un élément essentiel. C'est tout le combat que nous menons aujourd'hui - on l'a bien vu avec VAD : la possibilité de mettre en concurrence loyale des artisans vis-à-vis d'autres entreprises qui ne sont pas dans le périmètre économique constitue l'un des moyens de nourrir le tissu économique. Or cela n'apparaît pas dans cette charte.

De la même façon, l'une des grandes menaces de l'artisanat et du commerce, à savoir les grandes surfaces, n'y apparaît pas non plus, alors qu'il faut limiter au maximum ce type d'implantations qui vont à l'encontre de l'objet.

Je pense que si l'on continue à faire du déclaratif à côté de la réalité, on n'avancera pas.

Quant à lancer un logo, je vous rappelle que le logo du parc arrive également : on est dans la confusion des logos. Je pense qu'il faut être très sélectif sur cette question, de manière à porter une véritable ambition.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Surtout, ne me prenez pas pour Louis XI qui essaie de coller des labels sur les chapeaux !

Par rapport à ce que vous disiez à l'instant, je crois que l'on peut témoigner du fait que la municipalité actuelle n'a pas vocation à accueillir les grandes surfaces de façon excessive - c'est le moins que l'on puisse dire.

Pour le reste, cette charte est proposée par la Chambre des métiers. Elle concerne toutes les communes avec qui elle veut contracter, et il n'est pas possible d'adapter le dispositif en fonction de la nature de la politique des communes. C'est donc une charte d'engagement, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'il me paraissait important que la Chambre des métiers soit représentée à l'Office du commerce, afin que nous puissions élaborer ensemble les choses concrètes.

Néanmoins, je crois qu'il est bon d'affirmer ce que nous faisons déjà : donner la priorité aux commerces de proximité.

Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Rue Antoine Parmentier - Vente cuisine centrale - Parcelle DN n° 56

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Je ne peux pas me permettre de dire que cela favorisera les circuits courts dans la commune puisque, lorsqu'il y aura un marché d'attribution de la restauration, tout le monde sera sur un pied d'égalité.

Mme DEL PERUGIA : Pour commencer, ce rapport est l'occasion de répéter que nous étions contre la vente de cette cuisine centrale. Nous avons privatisé cet espace, et nous le regrettons vivement.

Je remarque tout de même qu'en 2013, les travaux ont été estimés à 950 000 € ; or, en 2017, ils n'ont été estimés qu'entre 400 000 € et 500 000 €. Je ne comprends donc pas très bien le montant de 2013. Je vous rappelle que l'activité de la cuisine a été arrêtée en 2015, et je suppose qu'entre 2013 et 2015, aucun investissement n'a été fait. Dans ce cas, lorsque l'on veut tuer son chien, ne l'accuse-t-on pas de la rage ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette question est un peu « limite », si je peux me permettre - c'est ma réponse à votre question.

Mme DEL PERUGIA : Qu'est-ce qui justifie un montant des travaux de 950 000 € en 2013 - à l'époque, ce n'était pas vous qui les aviez estimés -, contre une estimation entre 400 000 € et 500 000 € en 2017 ? Honnêtement, la commune n'aurait-elle pas pu faire cet effort, entre 400 000 € et 500 000 € ? Ce n'est pas une somme extraordinaire pour réhabiliter la cuisine centrale.

Par ailleurs, vous avez choisi l'offre d'ELIOR. Je reconnais que le prix qu'ils ont proposé est très intéressant, puisque la valeur vénale estimée de ce bien est de 675 000 € et qu'ils en proposent plus du double. Effectivement, la commune fait donc une excellente affaire. Je vous laisse vérifier... Sommes-nous d'accord ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, arrêtez avec ce ton à la fois patelin et suffisant ! Allez-y !

Mme DEL PERUGIA : Excusez-moi, si j'ai un ton suffisant, mais je suis très contrariée par le choix de la commission. En effet, vous avez choisi ELIOR, qui est une société multinationale ayant le monopole avec Sodexo, implantée dans 15 pays différents, et vous avez refusé l'offre d'API. Je ne sais pas quel a été le prix offert par API pour ce bien, mais c'est une société française de taille correcte, puisqu'elle a tout de même 1 500 restaurants, représentant près de 7 000 emplois.

Je ne comprends pas pourquoi vous avez fait ce choix d'ELIOR, qui n'est pas forcément qualitatif au niveau de la prestation qui sera offerte.

Cela me dépasse un peu, et je regrette ce choix parce qu'à mon avis, API correspondait peut-être mieux. Hyères n'est pas une grande ville, et nous n'avons pas tant de repas à faire que cela. Cette société a de l'expérience...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez l'air de bien la connaître, Madame, pour la défendre à ce point !

Mme DEL PERUGIA : Non, je ne la connais pas du tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans ce cas, vous ne pouvez pas dire tout ce que vous dites.

Mme DEL PERUGIA : Oui, parce que je suis allée voir leurs prestations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'avais l'impression que vous étiez liée.

Mme DEL PERUGIA : Non, je ne suis pas liée à API. Néanmoins, selon moi, c'est une société française... Certes, ELIOR aussi...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bref ! Vous n'aimez pas ELIOR.

Mme DEL PERUGIA : Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous l'avons compris.

Mme DEL PERUGIA : À mon avis, ce n'est pas à la mesure d'Hyères. Pour moi, les engagements qualitatifs de la société API étaient plus importants que le fait de miser sur une grande société.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, je ne me rappelle plus des membres de la commission, mais il y avait également des critères sur la nature des services offerts. Le choix ne s'est donc pas uniquement déterminé sur le prix, comme vous avez l'air de le dire. Nous avons choisi un « grand monopole capitaliste », certes, mais nous n'avons pas plus de lien avec ELIOR que vous n'en avez avec API.

Mme DEL PERUGIA : C'est un choix de société, Monsieur le Maire : que défend-on ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Effectivement, vous avez raison, puisque ce sont deux sociétés entre lesquelles nous devons choisir.

Madame DEL PERUGIA, si je peux me permettre, vous savez qu'il y a 36 000 communes en France : à quel niveau situez-vous Hyères, en termes de population ?

Mme DEL PERUGIA : Je ne sais pas sur quelle échelle vous voulez me faire choisir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes 97^{ème}, ce qui signifie que Hyères est dans les 100 plus grandes communes françaises. Si l'on fait ce raisonnement et que 35 900 communes ne peuvent pas contracter avec ELIOR, ce sera compliqué.

Certes, notre ville doit garder son identité, sa ruralité et son état d'esprit, mais je pense que nous sommes une commune importante.

Mme DEL PERUGIA : Comme vous l'avez dit, maintenant, nous serons liés avec ELIOR. Dans la mesure où ils seront présents sur le territoire, cela leur offrira un avantage très important.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, si nous avons voulu consulter toutes les entreprises de restauration (Sodexo, API, et d'autres dont je ne connais même pas les noms) en leur demandant de faire des réponses sur un même cahier des charges, si nous avons relancé la consultation pour avoir des précisions, si nous avons souhaité recevoir les deux sociétés et si, ensuite, nous avons soumis le choix à une commission, c'est justement parce que nous voulions nous priver de toute subjectivité. Je ne sais pas quelle personne de l'opposition était dans la commission, mais vous auriez pu en faire partie.

En tout cas, quand on pousse la transparence comme nous l'avons fait dans cette affaire, je crois que les commentaires sont intéressants, mais personnels.

Je soumetts donc à votre vote la vente de la cuisine centrale à la société ELIOR. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.

AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLES COMMUNALES - 9 et 11 Rue Fanguerot - Parcelles BA n° 0100 et 0101

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieu-dit Le Fenouillet - Régularisation du Chemin du Fenouillet - Acquisition d'une partie de l'emprise du chemin - Parcelle AE n° 251

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le PORT - Élargissement de la rue de l'Hippodrome - Acquisition de terrain de la copropriété EO n° 84, 85, 86, 89, 90, 91, 92

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : La réhabilitation de cette rue est justifiée.

Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Stade Jean Berteau, quartier de l'Ayguade - Station de téléphonie installée par la société SFR - Avenant n°2 à la convention - Modification des équipements existants

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : En réponse à la question de Monsieur COLLET, la taxe locale pour la publicité a rapporté 213 300 € en 2016.

**AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur
un terrain communal - Parcelle CW n°0009**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL - ILE DU LEVANT - Convention de mise à disposition de la Villa
Plein Soleil au Docteur Francis ROUX**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Je précise que l'autorisation est consentie à titre précaire et révoquant, dans les conditions fixées ci-après, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017, uniquement du mercredi à partir de 14 h jusqu'au jeudi 16 h 30 :

- la prise d'effet est fixée au 1^{er} juillet 2017 ;
- les périodes d'occupation du logement seront du mercredi (14 h) au jeudi soir (16 h 30), du 1^{er} juillet au 31 août 2017. Les horaires d'arrivée ou de départ de l'île pourront varier suivant les horaires des bateaux ;
- l'ouverture du cabinet médical se fera tous les jeudis de 9 h à 16 h 30.

M. FELTEN : Monsieur le Maire, si vous le permettez, j'aurai deux observations, l'une sur le fond et l'autre sur la forme.

Sur le fond, c'est très bien. Il est important que les îliens puissent également avoir la capacité d'avoir un médecin sur place - je prends Monsieur SEEMULLER à témoin.

Néanmoins, même si cette initiative est louable de la part du Docteur ROUX, il a tout de même trois mandats : au Conseil départemental, à TPM et à la Mairie en tant que premier adjoint, ce qui n'est pas rien. Cela signifie que durant deux mois, il ne pourra pas s'y consacrer pendant quasiment deux jours, et je pense que c'est tout de même pénalisant pour nous.

N'aurait-on pas pu proposer ce type de possibilité à des médecins également retraités qui le pourraient, dans le cadre d'associations, non seulement sur le Levant, mais peut-être aussi sur Port-Cros, puisque je crois qu'il y a également un besoin sur cette île ? Cela aurait fait d'une pierre deux coups pour apporter un vrai service public sur ces deux îles.

Quant à la forme, Monsieur le Maire, dans le dossier, je n'ai pas trouvé de document de la part du Conseil de l'Ordre autorisant la possibilité, pour un médecin retraité, d'exercer au-delà de ses proches, c'est-à-dire de permettre à des personnes qui ne soient pas de sa famille ou des voisins - ce qui sera le cas sur le Levant - de bénéficier de prestations gratuites. Par conséquent, les consultations pharmaceutiques qui en découleraient seront-elles payantes pour ces personnes ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur le fond, je crois que la priorité, demandée par les habitants du Levant, est d'avoir un médecin. Ce n'est pas faute d'en avoir cherché un, mais la rentabilité de l'opération est délicate. J'ajoute qu'un médecin au Levant peut également être utile à Port-Cros, car ce n'est pas si loin, et il peut y avoir une communication intéressante.

Il se trouve que le Docteur ROUX est disponible. Je n'émettrai aucun jugement sur son emploi du temps, mais je me permets tout de même de souligner que les mois de juillet et août ne sont pas les périodes les plus actives des collectivités territoriales dans lesquelles il peut avoir des mandats, même si l'activité de s'arrête pas. À titre d'exemple, notre prochain conseil municipal se tiendra début septembre. Il peut faire découper les vacances auxquelles il a droit en huit fois un jour et demi plutôt qu'en dix jours.

Néanmoins, nous avons été extrêmement vigilants. C'est compliqué, et la vigilance a été encore plus grande parce qu'il s'agissait l'un de nos collègues. En premier lieu, nous avons interrogé la préfecture, et je vous lis la réponse de la secrétaire générale :

« Par courrier, vous me faites part du souhait de M. Roux Francis, conseiller départemental, premier adjoint de la Ville d'Hyères et médecin à la retraite, d'exercer la médecine bénévolement sur l'île du Levant un jour par semaine durant la période estivale du 1^{er} juin au 31 septembre 2017, les jeudis de 9 h à 16 h 30 dans la villa Plein Soleil, propriété de la commune.

Il souhaite en outre faire prendre en charge par la commune les transports, les repas, la mise à disposition du local communal ainsi que la fourniture des éléments pour l'exercice de la médecine.

Je vous informe qu'il convient de saisir au préalable le conseil départemental de l'Ordre des médecins afin qu'il délivre à M. Roux une autorisation d'exercice libéral de la médecine.

Une fois cette autorisation acquise, vous devrez conclure une convention d'accueil avec M. Roux [c'est l'objet de la délibération] précisant notamment la nature des missions, les horaires et les frais engagés. Une délibération du Conseil municipal est nécessaire afin de vous autoriser à signer cette convention.

Enfin, la commune devra vérifier que son assurance couvre les éventuels dommages causés et subis par ce collaborateur bénévole. »

Ce matin, vous m'avez utilement fait remarquer qu'il y avait une difficulté d'interprétation, et j'ai donc appelé Monsieur Pierre JUAN, président de l'Ordre des médecins du Var. Il m'a fait la réponse suivante - bien entendu, je la tiens à votre disposition :

« Monsieur le Maire, à la suite de notre conversation téléphonique, je confirme qu'il n'existe qu'un seul tableau d'inscription à l'Ordre des médecins, ce qui a été confirmé il y a quelques années par le Conseil d'État.

En conséquence, l'inscription au tableau permet le plein exercice au médecin inscrit, dans la limite de ses compétences et de sa spécialité.

Dans le cas du Docteur Francis ROUX, il vient d'arrêter ses activités libérales et il est inscrit comme spécialiste en médecine générale. En conséquence, il peut exercer pleinement son art.

Reste le versant de l'assurance-maladie. Une règle non écrite fait que le médecin retraité est considéré par l'assurance-maladie comme un médecin conventionné pour lui-même et sa famille proche. C'est-à-dire que les frais de pharmacie, d'analyses biologiques et les actes paramédicaux pourront être pris en charge par la CPAM et les éventuelles mutuelles, en dehors des honoraires que le médecin retraité ne peut prendre à lui-même ou à ses proches et des arrêts maladie.

Quand il s'agit de patients qualifiés de « non proches », l'assurance-maladie agit comme s'il s'agissait d'un médecin hors convention et ne rembourse rien. C'est le cas pour n'importe quel médecin qui, non retraité, mais salarié, serait amené à prescrire en dehors de ses fonctions, comme un médecin du travail. Le pharmacien doit délivrer, mais pas de tiers payant ou remboursement.

En conclusion, il n'existe aucun obstacle à l'activité bénévole de Monsieur Roux, en sachant que ses éventuelles prescriptions devront être honorées, mais non remboursées. Par contre, il doit rester assuré sur le plan professionnel. »

Dans l'interprétation que le président de l'Ordre fait, tout fonctionne pour les proches, sauf que l'on ne paie pas le médecin ; pour une personne en vacances sur l'île du Levant, une prescription peut être faite, mais il n'a pas de couverture des frais pharmaceutiques ou de laboratoire.

M. OZENDA : Monsieur le Maire, je voudrais préciser que le syndicat Héliopolis a fait plus de 10 annonces pour avoir un médecin. L'année dernière, nous avons mis à disposition la villa Plein Soleil, mais ils n'ont pas eu de médecin de toute la saison.

M. SEEMULLER : Je voudrais saluer cette initiative, qui est significative.

Dans votre délibération, vous parlez de 2 000 personnes pour Héliopolis en période estivale : en réalité, il s'agit de 35 000 personnes, et 350 000 pour Port-Cros.

Comme nous l'avions évoqué ensemble, nous avons une vraie difficulté sur Port-Cros puisque cette année, nous n'aurons aucun médecin entre le 14 juillet et le 1^{er} août. Il faut savoir que lorsque l'on est malade dans les îles, soit on est évacué par hélicoptère, soit on passe une journée entière sur le continent pour prendre rendez-vous avec un spécialiste. Ce sont des contraintes absolues.

Je trouve donc que notre collègue prend une très bonne initiative. Elle est ce qu'elle est, mais en tout cas, elle nous dépannera. Bien sûr, les Port-Crosiens prendront rendez-vous avec lui, parce que cela nous permet de traiter un problème en quelques heures plutôt que de perdre une journée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie de l'observation que vous m'aviez faite, et je suis heureux d'avoir la lettre du Conseil de l'Ordre, car elle nous permet de « bétonner » cette délibération.

Ces précisions apportées, qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - 1550 Boulevard de la Marine - Délégation de Service Public - Prorogation de durée d'un an

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous nous sommes vus en commission d'appel d'offres. Les différentes instances judiciaires ont retardé l'attribution du lot de plage concerné, qui a pris effet un an après les autres lots. Par conséquent, une prorogation d'un an est effectuée, puisque l'ensemble du dossier, notamment les amortissements et les investissements, est lié à une période de six ans, et non pas de cinq ans dans le cas où il n'y aurait pas la prorogation.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0122
formant le lot n°12. M et Mme PASCUAL Jean-Roger - Avenant au bail
emphytéotique en augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 21 Avenue des
Mésanges cadastré section IM n° 0164 formant le lot n° 27 du lotissement au
profit de M. et Mme Maccari Yves**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 17 Avenue des
Mésanges cadastré section IM n°0162 formant le lot n°29 du lotissement au
profit de M. Ferray Christian et Mme Encrenaz Michèle**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 58, Avenue de la
Badine cadastré section EV n° 0143 formant le lot n° 98 du lotissement au
profit de M. et Mme Gueroult Frédéric**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 56 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 13 Rue du Port de la
Capte cadastré section ET n° 0083 formant le lot n° 218 du lotissement au profit
de M. Pellissier Bruno**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 57 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Rocher -
Parcelle AW n° 71 - Remboursement frais d'attestation notariée à madame
MEAR**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 58 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd Maréchal Juin -
Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à la SCI des
Radiologues - Parcelles AM n° 144 et 199**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, en premier lieu, nous précisons que nous voterons pour cette demande d'autorisation, car nous n'avons pas l'intention de nous opposer à un projet d'amélioration de la prise en charge médicale pour nos concitoyens.

Cependant, nous tenons à vous faire part d'un certain nombre d'inquiétudes formulées par la communauté médicale de l'hôpital. En effet, dans l'embryon de projet actuel, il n'y a pas de garantie que l'activité du centre de radiologie des médecins libéraux s'inscrive uniquement dans une démarche de complémentarité avec l'hôpital, et non concurrentielle.

Le Docteur BOUTIN, chef des services de radiologie et président de la CME de l'hôpital, m'a demandé de donner lecture au Conseil municipal d'un courrier qu'il vous a adressé et que je vous ai remis en début de séance.

Pour résumer, il souhaite qu'il y ait des clauses de garantie permettant de nous assurer que les deux établissements, privé et public, travailleront en complémentarité, et non pas en concurrence.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu, nous avons une préoccupation permanente pour l'hôpital et ses activités. En revanche, nous ne pouvons pas refaire le droit et lier une vente à une condition privée entre je ne sais qui.

M. EYNARD-TOMATIS : On peut peut-être mettre un cahier des charges.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Néanmoins, Monsieur PERROT, le directeur, est parfaitement informé. L'idée est de créer une synergie, comme cela a été le cas pour le pôle santé en face de l'hôpital. Certes, le président de la commission médicale est le chef des services de radiologie, mais je pense qu'il faut calmer ses inquiétudes. Tout ce qui fera venir des personnes à cet endroit pour des prestations de qualité me paraît pertinent pour l'hôpital.

Cela me permet de dire deux choses. En premier lieu, si nous n'avions pas trouvé cette possibilité, le plus gros cabinet de radiologie du Var serait parti d'Hyères. Le problème est là.

M. EYNARD-TOMATIS : C'est la raison pour laquelle nous voterons pour.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comprends, mais je le dis pour l'explication générale. Il est tout à fait fondamental que ce centre magnifique, comprenant 40 ou 50 radiologues et des équipements remarquables, reste sur la commune.

Deuxièmement - là, je parle peut-être plus en tant que président du conseil de surveillance qu'en tant que maire -, je comprends la préoccupation du Docteur BOUTIN, et nous l'entendons, mais il faut tout de même que les médecins de l'hôpital commencent à faire la promotion de l'établissement. C'est très important. Parfois, certains comportements, attitudes ou fonctionnements paraissent vouloir rétrécir l'audience plutôt que l'élargir. Au moment où un directeur remarquable dépense beaucoup d'énergie pour essayer de relancer l'activité - je pense à la maternité, avec des techniques nouvelles, des opérations de communication, etc. -, il faut véritablement que nous n'ayons aucun ennemi de l'intérieur.

M. EYNARD-TOMATIS : Cela n'a aucun rapport avec la radiologie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, dans le sens où nous avons cette préoccupation fondamentale de permettre à l'hôpital de se développer. Par conséquent, pour nous, la venue de radiologues n'est pas une concurrence ; au contraire, si l'hôpital d'Hyères peut dire qu'il s'appuie sur le plus gros centre de radiologie du Var, avec toutes les compétences, je pense que ce ne sera pas un inconvénient. Si le Docteur BOUTIN, qui est un homme compétent, peut avoir une complémentarité, tout le monde est gagnant. En revanche, si nous recevons des lettres telles que celles que j'ai reçues pour la maternité, c'est une bérézina. Nous le dirons dans la presse, et je communiquerai.

M. EYNARD-TOMATIS : Ce n'est pas tout à fait le même sujet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'inquiétude de Monsieur BOUTIN est d'affaiblir l'hôpital : de mon point de vue, ce ne sera pas le cas - il comprend tout à fait ce que je veux dire. Dans cette démarche, il faut que nous soyons tous les prosélytes de l'hôpital, que tous les médecins généralistes de la commune le vendent et que les médecins qui y soignent en fassent de même, ce que la majorité d'entre eux fait.

Pour le reste, ce n'est pas une affaire d'argent. Bien sûr, il y a des problèmes financiers, mais il s'agit d'une question de notoriété. Il y a des services et des investissements humains tout à fait remarquables, ainsi qu'un directeur qui s'engage beaucoup, et cette affaire nécessite l'union de tous.

Avec votre autorisation, je me suis permis de saisir cette tribune, et je ne le regrette pas.

Sur la délibération, qui est pour ?

M. COLLET : Monsieur KBAIER ne participera pas au vote.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Certes. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 59 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETE COMMUNALE - Lieudit Le Ceinturon / La Lieurette - Parcelle IV n° 7 - Autorisation à L'ASSOCIATION L'ARCHE DE KATIE de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : Pour ceux qui ne le savent pas, l'Arche de Katie s'adresse à des personnes, enfants ou adultes, scolarisées, hospitalisées ou en détresse mentale, avec un but thérapeutique et pédagogique, notamment avec les animaux et la nature.

Dans cette délibération, il s'agit d'un acte de vandalisme sur la clôture, sur 20 m, et l'association l'Arche de Katie doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux nécessaires.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 60 - DIRECTION BATIMENTS - Réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme, de la Base Nautique du Port et des ses abords - Demande de permis de construire

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 61 - DIRECTION BATIMENTS - Service Bâtiments Entretien - Subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPDR dans le cadre de l'appel à projet 2017

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : De nombreux travaux ont déjà été effectués, et la quasi-totalité sera terminée cet été. Cela consiste notamment à rehausser tous les portails et renforcer les clôtures afin d'éviter les intrusions. C'est un travail considérable, mais qui me paraît nécessaire, réellement et psychologiquement.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, si vous me permettez, je ferai une petite digression.

La clôture de l'école Anatole France a été rehaussée et, entre cette clôture et la rue Cordier, un espace est aujourd'hui occupé par des jeunes, dans des conditions de squat. J'ai une demande de la part des habitants du quartier : les city stade ayant un certain succès, peut-il être envisageable, dans le cadre de la régulation de ces jeunes, d'en installer un et d'organiser un peu mieux ? Ils font du bruit, et les habitants du quartier s'en plaignent. Ils souhaiteraient donc que ce soit un peu mieux organisé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous regarderons. Si c'est possible, il n'y a pas de problème.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 62 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Acquisition de fournitures pour travaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 63 - COMMANDE PUBLIQUE - CTM/PARC AUTOS - Fourniture et livraison de produits pétroliers en vrac - Accords-cadres multi attributaires - Années 2017 à 2020 - Attribution - Autorisation de signature

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 64 - DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE COLLABORATION : PROJET « Suivi protection du tombolo ouest et de la route du sel »

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de collaboration avec l'université de Toulon et du Var, dont l'enjeu est la protection du tombolo Ouest et de la route du Sel. Ce faisant, nous avons conscience qu'il s'agit d'empêcher la nature de défaire sa propre réalisation, à savoir le tombolo, dans la mesure où celui-ci est devenu un élément majeur de l'identité de la commune.

Le cadre général de cette délibération est l'OGS. Comme vous le savez, ce grand projet affronte différentes problématiques, dont la protection du tombolo. De ce point de vue, une étude a débuté en janvier 2017 et, à ce moment-là, nous avons su qu'un enseignant-chercheur de l'université de Toulon, Monsieur Yves LACROIX, menait des réflexions sur le sujet de la protection du tombolo. Il recevait des étudiants et certains chercheurs qui proposaient des thèses sur ce sujet.

Nous l'avons reçu plusieurs fois et avons discuté avec lui, et nous nous sommes entendus pour mettre en place cette convention, les parties (la Ville d'Hyères et l'université de Toulon) voulant bien chercher ensemble les meilleures solutions et aller dans le sens de la simulation des mesures de protection contre l'érosion maritime.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sachant qu'un très gros bureau d'études travaille sur le sujet, cela constituera un complément d'information.

M. CARRASSAN : Dans le cadre de cette convention, l'université de Toulon fournira des étudiants qui récolteront des données, des thésards qui donneront leurs modèles numériques et des matériels permettant la réalisation de collectes et d'analyses de données.

De son côté, la commune met à disposition de l'université une embarcation permettant des mesures en mer, 20 jours par an, et subventionne un projet d'acquisition d'ordinateurs spécifiques pour les modélisations de ce type, pour 3 100 € hors taxes.

Il s'agit d'une mutualisation des efforts, avec cet objectif de trouver la meilleure solution contre l'érosion marine à partir des simulations qui seront proposées. Je pense que cela va dans le bon sens et que le maire peut signer cette convention.

M. COLLET : Ce projet ne date pas d'aujourd'hui et a fait l'objet de multiples études qui, depuis, sont devenu obsolètes - nous en avons parlé lors d'un précédent conseil. On peut donc se satisfaire de voir qu'a priori, les choses semblent se mettre en place.

À ce jour, une programmation a-t-elle été établie, en partenariat avec le bureau d'études et ce fameux thésard, pour que ce projet trouve sa finalité, ou est-on encore simplement dans une période de réflexion et d'études ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne serai pas précis sur la programmation, mais il n'y a jamais eu d'étude telle que celle que nous avons lancée. Là, il s'agit simplement d'une convention complémentaire. Bien entendu, ce n'est pas uniquement pour faire des études, mais pour intervenir.

Je ne peux pas vous dire que la totalité des préconisations sera réalisée rapidement. En effet, eu égard à différents problèmes de comblement partiel d'une faille, de redéfinition du profil de la plage, etc., le montant total des travaux pourrait s'élever à 12 M€ ou 15 M€, et vous comprendrez donc que cela doit s'étaler dans le temps. Néanmoins, nous avons demandé à ce que des étapes soient définies - scientifiquement, non pas budgétairement -, et selon les résultats de l'étude, une première phase de travaux pourra être réalisée d'ici trois ans, et donc entamée peut-être d'ici un an et demi. Ensuite, il y aura une deuxième étape, mais il faudra couper dans le temps.

En tout cas, c'est réel ; il ne s'agit pas simplement de faire des études. D'ailleurs, une étude payée à ce prix-là serait tout de même un peu excessive.

M. COLLET : Le souci est que ces études, nécessaires et certainement très bonnes - je l'espère -, ne s'inscrivent pas trop dans la durée, de façon à ce qu'à leur issue, on ne considère pas qu'elles sont devenues à nouveau obsolètes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a eu des progrès scientifiques absolument considérables en la matière. Vous savez que tous les domaines de la science évoluent vite, particulièrement dans ce cas, et les modélisations d'aujourd'hui n'ont pas vocation à être obsolètes trop rapidement, en tout cas pas sur l'horizon de réalisation prévu.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 65 - DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE « concernant les conditions de réalisation des travaux d'aménagement du Boulevard de la Marine (RD 42 et PCL) sur la Commune d'HYÈRES LES PALMIERS »

M. CARRASSAN : La restauration du boulevard de la Marine est un autre grand projet. Pour cela, la commune demande à recevoir la maîtrise d'ouvrage de la part du Département, qui est propriétaire de la route et de la piste cyclable à cet endroit.

Le Département est d'accord pour que ce projet puisse se réaliser et pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Ville d'Hyères.

Dans le programme que vous avez pu découvrir, il est question de créer un giratoire à l'entrée Ouest de l'Ayguade en lieu et place d'un carrefour à feux, de translater du boulevard de la Marine vers la piste cyclable entre le giratoire et l'aéroport, ainsi que de créer une promenade piétonne avec des aires de détente, entre la route déplacée et le domaine public maritime.

C'est un beau projet qui modifiera le littoral de la ville de façon très positive.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le cabinet Guillermin a été désigné en tant que bureau d'études, et nous travaillons avec la DREAL et le Département. Sauf curiosité, les perspectives sont un début des travaux à l'été 2018 et une fin en janvier 2019.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 66 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var

AFFAIRE N° 67 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Mme MONFORT : Il s'agit de demander des subventions au Conseil départemental et à TPM pour nous aider à financer les livraisons d'eau potable sur l'île de Porquerolles.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ajoute que l'étude sur le sea-line est à la commande publique et devrait donc débiter rapidement.

Mme MONFORT : Sur l'île de Porquerolles, avec la sécheresse, nous sommes dans une situation extrêmement critique. Vous avez déjà pris un arrêté de restriction d'eau, et nous appelons tout le monde à faire des économies d'eau pour ne pas être obligé de progresser dans les restrictions.

M. SEEMULLER : Effectivement, la situation est très tendue - d'ailleurs, nous avons pu observer un départ d'incendie. Je confirme que c'est très sec sur Port-Cros. Pouvez-vous nous donner une indication sur les réserves et la situation de la ville sur cette question de sécheresse ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme vous, nous observons cette difficulté, et les sapeurs-pompiers sont complètement mobilisés, compte tenu du contexte. La difficulté est que l'on ne peut pas arroser. C'est un peu inquiétant.

Nous rappelons systématiquement à tous propriétaires de procéder au débroussaillage requis. L'autre jour, un feu s'est déclaré à la Crestade et a peut-être été un peu alimenté par un débroussaillage insuffisant. Nous avons donc amené un propriétaire sur le site pour le mettre sous la pression collective et que l'ensemble des 7 ha ou 8 ha qu'il possède soit débroussaillé, ce qui a commencé, me semble-t-il. La difficulté est que lorsqu'un terrain est en zone urbaine, on ne peut pas mettre en demeure comme on le fait en zone périurbaine - cela fait partie des curiosités.

En tout cas, vous avez raison de le souligner, et c'est le moyen de lancer un appel à chacun pour protéger sa personne et ses biens, mais également ceux des voisins. Le problème est que ces terrains sont parfois inoccupés : le propriétaire n'est pas là, et on n'a peut-être pas la préoccupation que l'on peut avoir lorsque l'on y habite soi-même. Il faut donc une très grande attention. Hormis cette vigilance qui nous conduit à relancer tout le monde, c'est compliqué.

M. COLLET : Monsieur le Maire, vous m'excuserez, mais je n'ai pas prêté attention au début de votre propos.

En commission, j'avais demandé où en était ce projet de sea-line. Monsieur CARRASSAN avait dit que la réponse serait apportée ce jour.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le cahier des charges de l'étude sur le sea-line est à la commande publique, ce qui signifie que le maître d'œuvre sera désigné dans les deux mois à venir. Elle commence donc de façon opérationnelle. Le processus est lancé, mais je peux vous dire que c'est long ; quand on a un peu géré, on connaît tous les méandres administratifs par lesquels il faut passer.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 68 - LITTORAL - Convention de mise à disposition d'un terrain de 2000 m² à la Ville d'Hyères

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 69 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries des bâtiments des ports d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 – Attribution - Autorisation de signature

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 70 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE/ESPACES VERTS - Curage et faucardage des cours d'eau - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Tout à l'heure, on a dit que la Ville d'Hyères fait partie des 100 plus grandes communes en termes de population, mais elle fait également partie de celles ayant la plus grande superficie, avec 13 400 ha. Cela doit toujours être présent dans la gestion de la Ville.

J'ai fait le calcul : le lot n° 1 représente 12 km de canaux à curer, et pour le lot n° 2, il y a 32 km de cours d'eau, fossés et bassins à faucarder. Par ailleurs, nous faisons 44 km en régie, ce qui fait un total de 88 km de canaux, cours d'eau et fossés à traiter. Cela doit être précisé.

Au sujet du débroussaillage, je tiens à signaler qu'une réunion a été faite avec tous les présidents de CIL et que le magazine municipal a publié un texte expliquant ce qu'il fallait faire. D'autre part, une personne s'occupe particulièrement du débroussaillage, et nous avons envoyé de nombreuses mises en demeure, nonobstant le fait qu'effectivement, nous ne pouvons pas intervenir au niveau urbain. Nous espérons donc pouvoir faire quelque chose pour régler le problème.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ceci étant dit, je demande aux services techniques de mettre en œuvre tous leurs efforts là-dessus, quitte à supprimer d'autres activités dans le court terme. Quand on a une responsabilité comme la mienne, que d'autres ont partagée, on est content lorsqu'il fait très beau, mais on s'inquiète de ce qui pourrait arriver. Pour prévenir ce qui pourrait se produire, je crois qu'il est vraiment indispensable que la totalité soit faite rapidement, quitte à ce que vous modifiiez la chronologie de certaines opérations. La situation est telle que nous avons des difficultés d'alimentation en eau, mais s'il y a des pluies importantes, les problèmes seront plus importants que dans d'autres contextes.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 71 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Mise en oeuvre des stages de citoyenneté

M. GELY : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela concerne-t-il uniquement les mineurs hyérois ?

M. GELY : Oui, en ce qui nous concerne, bien sûr.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, nous ferons en sorte que tel soit le cas, parce que cela me paraît tout à fait intéressant pour les mineurs de la commune, mais il ne faudrait pas que nous soyons les seuls à passer la convention et que tous les mineurs ayant un problème soit sous tutelle de nos services techniques.

M. GELY : C'est une précaution à prendre, mais c'est l'esprit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est l'esprit, mais nous ferons en sorte que ce soit la lettre.

M. SEEMULLER : Nous avons examiné attentivement la convention. Pensez-vous réellement qu'en une demi-journée de rappel des valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles la société est fondée, on puisse progresser sur la compréhension des causes et conséquences des actes commis ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas nous qui le pensons, mais la convention passée.

M. SEEMULLER : Pensez-vous que ce soit sérieux ? Pensez-vous que des jeunes ayant commis des délits, qui ont été condamnés et qui ont une expérience de la vie plutôt dure, se transformeront en des êtres tolérants en une demi-journée ? Je pense que cette convention doit être revue.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la loi. Il faut que le nouveau législateur - je pense qu'il y a de nombreuses innovations dans la nouvelle Assemblée nationale...

M. SEEMULLER : Vous le lui direz.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Honnêtement, je crois que c'est mieux que rien. Je partage un peu votre point de vue, mais c'est compliqué. Je crois que cela va dans une direction intéressante, mais il faudrait que le législateur élargisse un tout petit peu. Néanmoins, on peut espérer que l'on apprend ces repères dans d'autres endroits.

M. COLLET : À la lecture de Monsieur GELY, je ne suis pas persuadé que cela suffise à rassurer nos concitoyens, mais ces stages ont le mérite d'exister.

Ce stage dit de « citoyenneté » remplace-t-il ou s'ajoute-t-il aux travaux d'intérêt général ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela n'a pas de rapport. Ils peuvent le faire à la suite.

M. COLLET : Ils peuvent donc être soumis aux deux ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr.

Il me paraît important qu'il s'agisse des Hyérois et que, dans ce cas, cela se passe à Hyères, parce qu'il y a une sorte de visibilité de la part de groupes de copains et du reste qui montre que la société n'est pas restée immobile. Je sais bien que ce n'est pas ainsi que l'on fera des prix Nobel de la Paix, mais ce n'est peut-être pas inutile. On peut améliorer, mais le législateur a la parole, et ce n'est plus dans mes compétences.

Je mets aux voix cette proposition. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 72 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE
MUNICIPALE - Établissement d'une convention avec la commune de La Crau
pour l'accueil des chiens trouvés errants sur cette commune à la fourrière
animale municipale d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite
convention**

M. GELY : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous vérifié s'il y a beaucoup de chiens errants à La Crau ? Il ne faudrait pas que nous soyons submergés !

M. GELY : Nous ferons bientôt un budget prévisionnel sur le nombre de chiens errants.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne plaisante qu'à moitié : la commune de La Crau pourra en bénéficier, mais l'automatisme pourrait cesser si une horde entière devait arriver. Toutefois, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de chiens errants à La Crau.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 73 - SANTE PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne -
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la
Caisse d'Allocations Familiales du VAR**

M. THIEBAUD : *(Lecture de la délibération.)*

M. COLLIN : Il est dommage que les bailleurs sociaux ne soient pas concernés, en tant que propriétaires. En effet, aucune action contre eux n'est possible, puisque je pense que la CAF n'obligera pas un bailleur social à réaliser des travaux. Or, c'est souvent dans ce cadre-là que l'on rencontre des problèmes d'insalubrité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'essaie de comprendre votre remarque, qui est sûrement pertinente : cela signifierait que certains bailleurs sociaux attribuent des logements indignes. Si c'est le cas...

M. COLLIN : Je parle de ceux qui ne font pas les travaux de remise aux normes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a une grande marge entre un logement indigne et des bâtiments méritant une réhabilitation.

M. COLLIN : Je parle de problèmes d'humidité, de peinture au plomb, de nombreuses choses pour des personnes malades... D'ailleurs, la presse a récemment relayé ce cas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comprends, et vous avez raison. Nous passons notre temps à essayer de faire en sorte de trouver une solution à ce qui présente des difficultés. Cependant, dans le cas présent, les logements indignes dont nous faisons état sont très au-delà de tout cela. Par exemple, cela peut être quelqu'un qui vit dans 10 m², sans aération, dans un état terrible, comme ce que nous avons connu récemment, rue Massillon. Néanmoins, votre préoccupation est légitime, et nous la partageons.

Je mets aux voix cette délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE DEPUTE-MAIRE : Trois questions ont été posées, dont la première émane de Madame DEL PERUGIA, au sujet des ZAP :

« Monsieur le Maire, en application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du vendredi 21 juin 2017, vous poser une question orale au nom du Groupe Agric pour Hyères au sujet des zones agricoles.

Tous les documents d'urbanisme aujourd'hui, tant au niveau de la ville que de l'agglomération et future métropole, soulignent la priorité de conserver un potentiel agricole important. Ces terres sont cependant soumises à une pression foncière importante, particulièrement dans notre département. Cela conduit souvent à préférer les geler dans l'attente d'un changement de zonage et rend difficile leur mise à disposition pour des agriculteurs voulant s'installer. Aujourd'hui, un outil existe, offrant une meilleure sécurisation du caractère agricole des terres : la Zone Agricole Protégée. Depuis quelques années, des projets à l'initiative des élus et avec l'appui des organismes agricoles se développent dans le Var. Une dizaine sont aujourd'hui réalisés (La Roquebrussanne), votés ou à l'étude. C'est le cas près de nous, dans la ville de La Garde, dont l'ex-maire et nouveau député vous est proche.

En conséquence, vu le potentiel agricole de notre commune, vu l'intérêt économique et écologique de l'agriculture à Hyères, vu la demande forte en produits agricoles du terroir et la difficulté des agriculteurs à trouver des terrains accessibles, je voudrais savoir si la création d'une Zone Agricole Protégée sur tout ou partie des terres agricoles de notre commune est envisagée et, sinon, ne serait-il pas judicieux de le mettre à l'étude, en concertation avec la profession agricole et les habitants ? »

Mme DEL PERUGIA : Cet outil permet de protéger les zones agricoles de façon pérenne. Il est à notre disposition, à condition que le Conseil municipal en face la proposition au préfet. Nous ne l'avons pas encore utilisé, et je vous demandais si vous envisagiez de le mettre en œuvre sur certaines zones de la commune - je pense à Sauvebonne ou aux Borrels, mais cela peut-être élargi.

M. CARRASSAN : Je vous ferai part de mes doutes concernant cet outil sur lequel vous nous interrogez.

En premier lieu, il est très bureaucratique. Quand la Ville d'Hyères dispose d'un PLU aussi protecteur en matière agricole, l'intérêt de créer une ZAP n'est pas évident, sauf si l'on veut aggraver le contrôle de la Chambre d'agriculture, de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et de l'État sur la commune, ou si l'on veut alourdir toute procédure de révision, voire l'empêcher ; à ce moment-là, la ZAP peut être un outil assez efficace, mais également fort dangereux et bloquant.

J'ajoute qu'en elle-même, une ZAP n'a pas de règlement. En l'occurrence, le règlement est le PLU.

La deuxième chose, qui peut être la plus gênante pour un exploitant agricole, est qu'avec une ZAP, il n'y a aucun dispositif concret permettant de dynamiser l'exploitation agricole. L'agriculture reste ce qu'elle est, avec toutes ses difficultés, et la ZAP ne changera rien.

Pour toutes ces raisons, j'é mets beaucoup de doutes quant à l'intérêt d'instituer une ZAP dans une commune comme celle d'Hyères.

Mme DEL PERUGIA : Si je peux me permettre, Monsieur CARRASSAN, il a été constaté que lorsque des ZAP ont été instaurées, le prix du foncier diminuait et cela permettait l'installation des agriculteurs. En réalité, l'intérêt est qu'il n'y a plus de spéculation foncière possible.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous faisons quelque chose qui va peut-être dans la direction que vous souhaitez, mais qui est différent : à plusieurs reprises, nous venons de nous porter caution auprès de la SAFER, qui nous le demandait pour sauvegarder des terres agricoles, notamment près de Sainte Eulalie. C'est une action concrète. En revanche, le fait d'instituer ces zones avec comme seule ambition de faire baisser le prix du foncier tous azimuts peut avoir des effets positifs, mais également négatifs pour les propriétaires.

En tout cas, j'ai entendu votre question ainsi que la réponse de Monsieur CARRASSAN, et il y a des différences.

La question suivante est posée par Monsieur SEEMULLER :

« Monsieur le Maire, je souhaite vous poser une question orale durant le Conseil municipal du vendredi 23 juin 2017, au nom du Groupe Agir pour Hyères, en application de l'article 6 du règlement intérieur.

Lors de l'inauguration du Festival international de la mode et de la photographie en présence des principaux élus du département, des professionnels de la mode, de la photographie et des principaux sponsors, nous avons entendu le directeur du festival proposer, sur le territoire de la commune, la création d'une classe préparatoire aux concours d'entrée dans les grandes écoles de la mode et du design.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de l'initiative prise par le Proviseur du lycée Jean Aicard et serait complémentaire avec la décision de l'État de soutenir l'action du festival avec la création d'un centre d'art d'intérêt national comme le soutien constant et croissant de l'agglomération.

Pour la ville de Hyères, ce serait une vraie fierté de disposer d'une telle classe préparatoire sur son territoire.

Ma question sera la suivante : comment la Ville entend répondre à la proposition des professionnels de la mode et des responsables de la villa pour mettre en place cette classe préparatoire sur le territoire de la commune ? Comment s'organise la démarche de la Ville au sein de TPM et à l'égard de l'État ?

Je profite de la question pour rappeler deux autres propositions que notre groupe avait déjà avancées.

Pourquoi ne pas proposer aux lauréats du Festival de la mode et de la photographie, une mise en résidence à Hyères pendant un an et la disposition d'un espace au sein du Parcours des Arts pour faire connaître leur travail ?

Pourquoi ne pas inclure, dans la gestion du futur musée, une collaboration étroite avec la villa ? »

Dans ce cadre, nos moyens d'action sont limités, puisque cette décision dépendra de l'Académie. J'ai rencontré le proviseur de Jean Aicard à plusieurs reprises, lequel me confiait, pas plus tard qu'hier, qu'il y a une attitude un peu frileuse du rectorat de Nice et une attitude plus positive du rectorat d'Aix-Marseille, qui a une responsabilité un peu collective sur les sujets. Je me suis donc mis à sa disposition, et nous essaierons de faire avancer ce projet. Je crois que c'est une très bonne idée, mais il s'agit d'une nouveauté qui peut avoir une écoute différente selon la volonté d'innovation.

Quant au fait de la mettre en place, toutes les lettres de soutien de la Ville, toutes les possibilités de démontrer que c'est en parfaite osmose avec la villa Noailles et le Parcours des Arts, tout cela sera souligné, mais cela reste une initiative éducative à l'intérieur de l'Académie, avec le soutien que nous pourrons apporter.

M. SEEMULLER : C'est dans le même état d'esprit que des modules de formation sur le patrimoine ont été développés au lycée technique - il me semble qu'il existe désormais un bac spécialisé patrimoine - et que vous faites travailler Toulon sur des projets de tombolo, comme nous l'avons vu précédemment.

L'important est que si l'on veut dynamiser la Métropole, nous avons besoin des moyens universitaires et de recherche. Toutes ces initiatives, même si elles sont petites, rentrent dans un cadre beaucoup plus large qui est de mettre en valeur notre territoire, non seulement par l'activité économique, mais également par les activités universitaires et de recherche.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes d'accord, mais arrêtons de ne pas tenir compte des compétences. Dans le domaine de l'éducation, elles appartiennent à l'académie ou à l'université ; tout ce que nous pouvons faire est de jouer un rôle d'avocat, et vous pouvez être assurés que nous le ferons. Quand vous voyez le dédoublement du Festival du design sur Hyères et sur Toulon, la volonté de TPM sera affichée.

Ensuite, vous indiquez que l'on pourrait proposer une mise en résidence à Hyères pendant un an pour les lauréats du Festival de la mode et de la photographie. Par exemple, si la villa romaine est achetée par l'État, la Région, la Ville ou TPM, cela me paraît correspondre, et c'est une bonne idée. Pour ce qui est d'un espace au sein du Parcours des Arts, nous avons déjà proposé à des designers ou autres d'avoir un atelier à la villa Noailles, directement ou indirectement, parce que cela me paraîtrait véritablement justifié. Je rappelle que c'est gratuit la première année, et que le loyer est dérisoire la deuxième année ; s'il y avait une convention, le loyer pourrait même ne pas exister. Dans ces cas-là, le problème est la présence, parce que nous ne le tiendrons pas pour eux, et cela n'a de sens que si l'atelier est ouvert au public. En général, c'est le fonctionnement qui pose problème. En tout cas, c'est une demande que nous avons déjà faite et que nous réitérons volontiers aujourd'hui.

Quant à la gestion du futur musée et une collaboration étroite avec la villa Noailles, nous en avons déjà parlé avec Jean-Pierre BLANC, et c'est acquis. Cela va même au-delà, puisque je pense qu'il faut une collaboration avec Carmignac, qui devrait inaugurer le 1^{er} juin 2018, peut-être pas en totalité, mais l'essentiel. Les choses ont été un peu prises en main par Monsieur Carmignac junior, qui a une vision très positive de ce que nous pourrions faire ensemble, notamment avec le nouveau musée. En effet, cela peut constituer une annonce de Carmignac pour aller voir la quasi-totalité sur l'île, ce qui peut être utile à chacun, et pour nous, d'avoir une pièce remarquable. Tout ce qui permet à la culture de fonctionner en synergie me paraît positif.

La dernière question est posée par Madame TROPINI :

« Monsieur le Maire, nous souhaiterions que la question suivante soit traitée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2017.

Plusieurs présidents de CIL se sont récemment émus auprès de nous à la réception d'un courrier municipal, à en-tête du député-maire, par lequel vous indiquez de façon directive aux CIL quelle attitude ils doivent adopter à l'égard de possibles sollicitations des différents candidats aux élections législatives.

À la lecture de ce courrier atypique, nous notons que vous leur demandez d'observer une indépendance et une neutralité politique absolue, point de vue que nous partageons bien évidemment, dès lors qu'une association loi de 1901 viendrait à être sollicitée à des fins partisans.

En revanche, il nous semble également évident qu'un candidat à la députation ou à une élection locale, quel qu'il soit, est légitimement en droit de prendre librement contact avec les électeurs, et en particulier avec les associations, pour être en capacité d'appréhender le mieux possible les enjeux locaux et les problématiques quotidiennes de la population ou des organisations représentatives d'intérêts collectifs, comme les CIL.

Cette précision d'importance n'apparaît pas dans votre courrier, et nous le regrettons vivement.

L'opportunité d'un tel courrier, adressé à des associations loi de 1901, sans relation hiérarchique avec la municipalité, n'était absolument pas nécessaire, sauf à créer un climat ambigu dans la relation entre ces associations, le monde politique en général et l'exécutif local en particulier.

Pourriez-vous nuancer le contenu de vos propos et nous assurer, pour l'avenir, qu'il n'y a pas d'ambiguïté de cette nature dans vos intentions ? »

Ma réponse est la lettre que je leur ai envoyée, à laquelle je n'enlève pas un mot ni une virgule :

« Madame la présidente, Monsieur le président, cher ami, plusieurs responsables de CIL se sont étonnés auprès de moi des sollicitations dont ils étaient l'objet de la part de certains candidats aux élections législatives. Or je sais que vous êtes très attachés à l'indépendance des CIL et à leur neutralité politique.

Aussi, au moment où se déroule la campagne électorale, je serai donc heureux que ces principes soient parfaitement respectés, par les uns et surtout par les autres (les candidats), afin que les problèmes locaux que nous avons communément à traiter ne soient pas altérés par le débat démocratique national, étant bien entendu que l'objet social d'un CIL concerne les problèmes locaux, et pas la définition de la lutte contre le chômage ou le terrorisme. Ces principes me semblent valoir pour tous les candidats et toutes les sensibilités, quels qu'ils soient. »

Je n'ai rien à enlever.

M. POLITI : Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous, il n'y a rien à enlever à cette lettre. En revanche, j'y rajouterai une phrase, si je puis me permettre, pour dire aux candidats qu'ils ont la possibilité de rencontrer les présidents de CIL ou d'autres associations. En effet, on peut imaginer que certains candidats puissent ne pas suffisamment appréhender le tissu associatif local, et ils pourraient donc s'y intéresser par ce biais, en contactant les associations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Rassurez-vous, le candidat de vos vœux a usé et abusé de la formule, et je trouve tout à fait normal qu'un candidat rencontre des citoyens, mais un citoyen n'est pas une institution. Une institution telle qu'un CIL n'est pas un lieu où l'on organise une réunion pour accueillir un candidat, par exemple.

M. POLITI : Pourquoi pas ? Il me semble qu'un CIL n'est pas une institution, mais une association loi 1901 qui, à ce titre, peut... Je me rappelle que cela s'est produit, et je pense qu'à l'époque, vous avez subi ces interrogatoires : à l'invitation des CIL, les différents candidats sont convoqués par les présidents.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Certes, mais dans le cadre des élections municipales. L'objet social d'un CIL porte sur le local, et il est donc naturel qu'il reçoive, s'il le souhaite, les candidats à une élection municipale. Dans le cas présent, nous sommes dans un débat national, ce qui est très différent.

M. POLITI : Il y a une circonscription, et donc une délimitation locale, de mon point de vue.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le respecte, mais on peut faire toutes les démonstrations que l'on veut, nous sommes tout de même députés de la nation avant d'être députés du CIL. Compte tenu des alertes qui m'avaient été faites, j'ai pensé écrire une lettre tout à fait responsable qui, d'ailleurs - pour les rassurer -, était adressée davantage aux candidats, quels qu'ils soient, plutôt qu'à eux-mêmes. Nombre d'entre eux souhaitent également maintenir une neutralité politique, mais ce n'est pas le cas de tous, je le reconnais, parce que certains sont schizophrènes. Je les respecte, car le fait d'être le président de CIL n'empêche pas d'avoir un engagement politique, mais je faisais simplement une observation.

Merci beaucoup pour cette réunion.

(La séance est levée à 17 h 22.)



VILLE D'**HYÈRES**
LES PALMIERS

